RCS : LE PUY
Code greffe : 4302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE PUY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 00196
Numéro SIREN : 380 199 257
Nom ou dénomination : VOYAGES JACCON

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2017 sous le numéro de dépôt A2017/002275

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LE PUY EN VELAY

199229

Dénomination : VOYAGES JACCON
Adresse : route de Saint Agrève 43190 Tence -FRANCE-

n° de gestion : 1990B00196
n° d'identification : 380 199 257

n° de dépôt : A2017/002275
Date du dépôt : 22/11/2017

Pièce : Projet du 29/09/2017

199229

Greffe du Tribunal de Commerce du Puy en Velay - CS 80109 4 avenue de la Dentelle
43009 LE PUY EN VELAY Cedex
Tél : 04 71 09 00 78

1990B00196

GREFFE
du TRIBUNAL de COMMERCE
22 NOV. 2017
A 2017 100 2275
43000 LE PUY

TRAITE DE FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNES :

. Monsieur Yves Plessis
Demeurant : 560 Route de Toulaud – 07130 SAINT PERAY

agissant en qualité de Gérant de la Société SERINNE (798 156 188 RCS ROMANS), Présidente de la Société PY SOFILOC (502 362 304 RCS AUBENAS), Présidente de la Société VOYAGES JACCON, société par actions simplifiée au capital de 90.000 €, dont le siège social est à TENCE (43190) – Route de Saint Agrève, immatriculée au RCS du PUY EN VELAY sous le n° 380 199 257,

spécialement habilité à l'effet des présentes en vertu d'une décision de l'Associée unique en date du 28 septembre 2017

D'UNE PART,

ET :

. Monsieur Patrice ARMAND
Demeurant : Serre de Réal – 07320 SAINT AGREVE

agissant en qualité de Directeur Général de la Société VOYAGES GOUNON, société par actions simplifiée au capital de 120 000 €, dont le siège social est à MONISTROL SUR LOIRE (43120) – ZI La Borie, immatriculée au RCS de LE PUY EN VELAY sous le n° 413 363 219,

spécialement habilité à l'effet des présentes en vertu d'une décision de l'Associée unique en date du 28 septembre 2017

D'AUTRE PART,

Il a été arrêté en vue de la fusion de la Société VOYAGES JACCON et de la Société VOYAGES GOUNON par voie d'absorption de la seconde par la première, les conventions qui vont suivre réglant ladite fusion, laquelle est soumise aux conditions suspensives ci-après stipulées.

PREALABLEMENT AU PROJET DE FUSION, OBJET DES PRESENTES, LES SOUSSIGNES ONT EXPOSE CE QUI SUIT :

CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES

I – VOYAGES JACCON

La Société VOYAGES JACCON a été constituée sous forme de SARL suivant acte sous-seing privé en date à TENCE (43) du 1er avril 1990.

Elle a été transformée en société par actions simplifiée en date du 27 juillet 2016.

Elle a été immatriculée en date du 12 décembre 1990 : elle est à ce jour immatriculée à titre principal au REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES du PUY EN VELAY sous le n° 380 199 257.

Sa durée est de 99 années et expire le 12 décembre 2089.

Son capital s'élève à 90.000 €, divisé en 2.500 actions de 36 € chacune, libérées intégralement.

Elle a notamment pour objet le transport de personnes, la location sans chauffeur, le transport de marchandises et l'auto-école pour poids-lourds.

Elle a pour activités le transport public routier de personnes ainsi que l'exploitation de conventions de délégation de service public de lignes régulières de transport public de voyageurs et des marchés à bon de commande pour les services de transport scolaire conclus avec des collectivités territoriales.

II – VOYAGES GOUNON

La Société VOYAGES GOUNON a été constituée sous la forme de SARL suivant acte sous seing privé en date à AUREC SUR LOIRE (43) du 7 août 1997.

Elle a été transformée en société par actions simplifiée en date du 27 juillet 2016.

Elle a été immatriculée en date du 12 août 1997 : elle est à ce jour immatriculée à titre principal au REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES de LE PUY EN VELAY sous le n° 413 363 219.

Sa durée est de 99 années et expire le 12 août 2096.

Son capital s'élève à 120.000 €, divisé en 4.000 actions de 30 €, libérées intégralement.

Elle a notamment pour objet le transport de personnes, la location sans chauffeur.

Elle a pour activités le transport public routier de personnes ainsi que l'exploitation de conventions de délégation de service public de lignes régulières de transport public de voyageurs et des marchés à bon de commande pour les services de transport scolaire conclus avec des collectivités territoriales.

III - LIENS ENTRE LES DEUX SOCIETES

. LIENS EN CAPITAL :

- La Société VOYAGES JACCON ne détient aucune action de la Société VOYAGES GOUNON.

- La Société VOYAGES GOUNON ne détient aucune action de la Société VOYAGES JACCON.

- Il est précisé que la Société CERVIN (Société par actions simplifiée au capital de 2.400.000 € – siège social : 53/55 Chaussée Jules César – 95250 BEAUCHAMP - 820 5009 180 RCS PONTOISE) détient la totalité du capital des Sociétés VOYAGES JACCON et VOYAGES GOUNON.

. DIRIGEANTS COMMUNS

La Société PY SOFILOC (502 362 304 RCS AUBENAS) est Présidente des Sociétés VOYAGES JACCON et VOYAGES GOUNON.

Monsieur Patrice ARMAND est Directeur Général des Sociétés VOYAGES JACCON et VOYAGES GOUNON.

. COMMISSAIRE AUX COMPTES

- La Société VOYAGES JACCON a pour Co-Commissaires aux Comptes titulaires les Sociétés MAZARS ENTREPRENEURS et SORECOR.

- La Société VOYAGES GOUNON a pour Commissaire aux Comptes titulaire la Société MAZARS ENTREPRENEURS.

IV - DIVERS

Les Sociétés VOYAGES JACCON et VOYAGES GOUNON ne font pas appel public à l'épargne et n'ont pas émis de parts bénéficiaires ou d'obligations.

CECI EXPOSE, IL EST PASSE A LA CONVENTION DE FUSION FIXANT LES CONVENTIONS ENTRE LES SOCIETES VOYAGES JACCON ET VOYAGES GOUNON

PROJET DE FUSION DES SOCIETES VOYAGES JACCON ET VOYAGES GOUNON PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE VOYAGES GOUNON PAR LA SOCIETE VOYAGES JACCON

BASES DE LA FUSION

I - MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

La Société VOYAGES JACCON est une société de transport public routier de personnes implantée en Haute-Loire et dans la Loire.

La Société VOYAGES GOUNON est société de transport public routier de personnes implantée en Haute-Loire et dans la Loire.

La Société CERVIN a acquis en novembre 2016 la totalité du capital des Sociétés VOYAGES JACCON et VOYAGES GOUNON.

Par acte sous seing privé du 1er mars 2017, la Société VOYAGES GOUNON a donné son fonds de commerce en location-gérance (sis et exploité dans trois établissements) à la Société VOYAGES JACCON, ladite location-gérance ne comprenant pas l'exploitation des conventions de délégation de service public de lignes régulières de transport public de voyageurs et des marchés à bon de commande pour les services de transport scolaire conclus pour certains entre le Conseil Départemental de la HAUTE-LOIRE et la Société VOYAGES GOUNON et pour certains entre la Communauté d'Agglomération du PUY EN VELAY et la Société VOYAGES GOUNON, cette exploitation restant assurée par la Société VOYAGES GOUNON.

Par acte sous seing privé en date du 31 août 2017, ladite location-gérance est devenue totale, avec effet au 1er septembre 2017, lesdites conventions de délégation et marchés de commande étant inclus dans la location-gérance.

Cette location-gérance a été conclu dans le but d'anticiper la présente fusion.

Cette location-gérance et la présente fusion sont motivées par les objectifs suivants :

. amélioration de l'organisation technique des activités des deux Sociétés, notamment les plannings des conducteurs,

. l'importance que l'ensemble des collaborateurs ait un seul et même employeur,

. l'amélioration de la communication externe tournée vers nos clients et partenaires,

. l'amélioration des services rendus à la clientèle,

. l'amélioration et l'harmoniser de l'organisation administrative et de la gestion interne.

. la recherche de synergies et d'économie de coûts pour améliorer la rentabilité de l'ensemble.

II - COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPERATION

. Le présent projet prévoit une absorption de la Société VOYAGES GOUNON par la Société VOYAGES JACCON sur la base des comptes annuels de la Société VOYAGES GOUNON arrêtés au 31 décembre 2016.

. Les comptes de la Société VOYAGES GOUNON utilisés pour établir l'actif net apporté sont ceux arrêtés au 31 décembre 2016, arrêtés par la Présidente et approuvés par l'Associée unique en date du 4 mai 2017.

Lesdits comptes ont été certifiés par le Commissaire aux Comptes de la Société VOYAGES GOUNON dans son rapport en date du 3 mai 2017.

Etant donné que les comptes de la Société VOYAGES GOUNON ont plus de six mois à la date du projet de fusion, la Société VOYAGES GOUNON a établi, selon les mêmes méthodes et la même présentation que les derniers comptes annuels, un état comptable arrêté au 30 juin 2017 par le Président en date du 15 septembre 2017, soit à une date antérieure de moins de trois mois à celle du présent projet.

. Les comptes de la Société VOYAGES JACCON utilisés pour établir les conditions de l'opération sont ceux arrêtés au 31 décembre 2016, arrêtés par la Présidente et approuvés par l'Associée unique en date du 4 mai 2017.

Lesdits comptes ont été certifiés par le Commissaire aux Comptes de la Société VOYAGES JACCON dans son rapport en date du 3 mai 2017.

Etant donné que les comptes de la Société VOYAGES JACCON ont plus de six mois à la date du projet de fusion, la Société VOYAGES JACCON a établi, selon les mêmes méthodes et la même présentation que les derniers comptes annuels, un état comptable arrêté au 30 juin 2017 par le Président en date du 15 septembre 2017, soit à une date antérieure de moins de trois mois à celle du présent projet.

. Pour le calcul de la parité d'échange (qui doit être calculée en tenant compte de la valeur réelle des deux Sociétés et non pas des valeurs comptables), il est proposé de tenir compte de la valorisation lors de la prise de participation par la Société CERVIN dans les Sociétés VOYAGES VELAY GOUNON et VOYAGES JACCON comme cela est expliqué en ANNEXE 1.

III – AUGMENTATION DE CAPITAL

A l'effet de réaliser la fusion objet des présentes, la Société VOYAGES JACCON procédera à une augmentation de capital par voie de création de parts sociales nouvelles, lesquelles seront attribuées aux divers ayants droits de la Société VOYAGES GOUNON.

IV – PARITE D'ECHANGE

Une déclaration annexée aux présentes (ANNEXE 1) expose les méthodes d'évaluation utilisées et donne les motifs du choix du rapport d'échange des droits sociaux.

La parité d'échange ressort à 0,7879 action de la Société VOYAGES JACCON pour 1 action de la Société VOYAGES GOUNON.

PREMIERE PARTIE

APPORT-FUSION DE LA SOCIETE VOYAGES GOUNON A LA SOCIETE VOYAGES JACCON

Monsieur Patrice ARMAND, agissant ès qualités, au nom et pour le compte de la Société VOYAGES GOUNON, en vue de la fusion à intervenir entre cette Société et la Société VOYAGES JACCON, au moyen de l'absorption de la première par la seconde, fait apport, sous les garanties ordinaires et de droit et sous les conditions suspensives ci-après stipulées :

- à la Société VOYAGES JACCON, ce qui est accepté par Monsieur Yves PLESSIS, ès qualités, pour le compte de cette dernière, sous les mêmes conditions suspensives,

- de tous les éléments actifs et passifs, droits, valeurs et obligations, sans exception ni réserve de la Société VOYAGES GOUNON, y compris les éléments actifs et passifs résultant des opérations faites depuis le 1er janvier 2017, date choisie pour établir les conditions de l'opération jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, étant précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de la Société VOYAGES GOUNON devant être intégralement dévolu à la Société VOYAGES JACCON dans l'état où il se trouvera à cette date.

Conformément au règlement CRC 2004-01 du 4 mai 2004, les Sociétés concernées par la présente fusion étant sous contrôle commun, celle-ci sera réalisée aux valeurs nettes comptables figurant dans les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016 de la Société VOYAGES GOUNON (ANNEXE 2).

I - ACTIF APPORTE

L'actif apporté comprenait, à la date du 1er janvier 2017, sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative, les biens et droits ci-après désignés et évalués à leur valeur comptable :

A – ACTIF IMMOBILISE

1 - ELEMENTS INCORPORELS

L'activité de transport de personnes et location sans chauffeur que la Société VOYAGES GOUNON exploite, en tant que loueur de fonds :

. à MONISTROL SUR LOIRE (43120) – ZI La Borie

. à 15 (27 indiqué sur l'extrait K BIS) Rue de la Flachère - 43110 AUREC SUR LOIRE,

. à 11 Rue de l'Egalerie – 42000 SAINT ETIENNE (locaux sis SAINT ETIENNE à usage de garage de véhicules).

et qui comprend :

- la clientèle,

- le bénéfice et la charge de tous traités, conventions et engagements conclus par la Société VOYAGES GOUNON, en vue de lui permettre l'exploitation dudit fonds, et notamment :
 . le contrat de location-gérance conclu le 1er mars 2017 avec la Société VOYAGES JACCON et son avenant en date du 31 août 2017,
 . les contrats de crédit-bail mobilier et de location longue durée listés en ANNEXE 3,
 . un accord de coopération pour l'exploitation d'une ligne régulière de transport : AGDE – PARIS et PARIS - AGDE souscrit avec la société FLIXBUS,
 . un contrat d'exploitation d'une ligne TER ST-ETIENNE – CLERMONT-FERRAND, souscrit avec la SNCF,
 . un contrat de sous-traitance la société CARS PHILIBERT pour la réalisation d'une prestation de transport scolaire sur la Commune de SAINT PAUL EN CORNILLON (lot n16 - ligne 47 : St Paul en Cornillon – adjudicateur : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-ETIENNE METROPOLE),

étant précisé que suite à la mise en location-gérance totale du fonds de commerce de la Société VOYAGES GOUNON à la Société VOYAGES JACCON au 1er septembre 2017, les conventions de délégation de service public de lignes régulières de transport public de voyageurs et des marchés à bon de commande pour les services de transport scolaire, conclus pour certains entre le Conseil Départemental de la HAUTE-LOIRE et la Société VOYAGES GOUNON et pour certains entre la Communauté d'Agglomération du PUY EN VELAY et la Société VOYAGES GOUNON, ont d'ores et déjà été transférés à la Société VOYAGES JACCON.

- les droits au bail bénéficiant à la Société VOYAGES GOUNON, à savoir :

. un bail commercial conclu par acte sous seing privé en date du 4 novembre 2016 avec la SCI JOB pour les biens sis à MONISTROL SUR LOIRE (43120) – ZI La Borie (tènement immobilier comprenant un bâtiment à usage de garage d'une surface de 870 m² et un terrain pour le reste de la surface) pour une durée de 9 ans à compter du 4 novembre 2016,

. un bail commercial conclu par acte sous seing privé en date du 4 novembre 2016 avec la SCI BLR pour les biens sis à AUREC SUR LOIRE (43110) – ZA La Flachère (tènement immobilier comprenant un bâtiment d'une surface de 200 m² et parking extérieur de 200 m²) pour une durée de 9 ans à compter du 4 novembre 2016,

. un bail commercial conclu par acte sous seing privé en date du 4 novembre 2016 avec la SCI ETEC pour les biens sis à SAINT ETIENNE (42000) – 11 Rue de l'Egalerie (2 emplacements dans un garage au sous-sol) pour une durée de 9 ans à compter du 4 novembre 2016,

- tous droits de propriété industrielle, marques, brevets, logiciels et licences de logiciels pouvant appartenir ou bénéficier à la Société VOYAGES GOUNON,

- tous documents commerciaux, techniques, administratifs, comptables et financiers concernant directement ou indirectement l'exploitation du fonds apporté,

PA

- et généralement tous les éléments ayant trait avec l'exploitation dudit fonds.

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur nette comptable au 01/01/2017	Valeur d'apport au 01/01/2017
Logiciels	25 446.00 €	22 130.38 €	3 315.62 €	3 315.62 €
Fonds de commerce	164 074.52 €	0.00 €	164 074.52 €	164 074.52 €
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	189 520.52 €	22 130.38 €	167 390.14 €	167 390.14 €

2 - ACTIFS IMMOBILIERS

Aucun actif immobilier n'est compris dans l'actif apporté.

3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur nette comptable au 01/01/2017	Valeur d'apport au 01/01/2017
Installations techniques et matériels	84 406,78 €	67 296,53 €	17 110,25 €	17 110,25 €
Agencement	13 525,98 €	13 525,98 €	0,00 €	0,00 €
Matériel de transport	5 744 051,12 €	4 065 562,87 €	1 678 488,25 €	1 678 488,25 €
Matériel de bureau et informatique	24 143,87 €	20 898,03 €	3 245,84 €	3 245,84 €
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 866 127,75 €	4 167 283,41 €	1 698 844,34 €	1 698 844,34 €

4 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur nette comptable au 01/01/2017	Valeur d'apport au 01/01/2017
Participations	640,64 €	0,00 €	640,64 €	640,64 €
Autres titres immobilisés	4 574,56 €	0,00 €	4 574,56 €	4 574,56 €
Cautions	2 750,00 €	0,00 €	2 750,00 €	2 750,00 €
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 965,20 €	0,00 €	7 965,20 €	7 965,20 €

5 – TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur nette comptable au 01/01/2017	Valeur d'apport au 01/01/2017
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	189 520,52 €	22 130,38 €	167 390,14 €	167 390,14 €
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 866 127,75 €	4 167 283,41 €	1 698 844,34 €	1 698 844,34 €
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 965,20 €	0,00 €	7 965,20 €	7 965,20 €
TOTAL IMMOBILISATIONS	6 063 613,47 €	4 189 413,79 €	1 874 199,68 €	1 874 199,68 €

B – ACTIF CIRCULANT

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur nette comptable au 01/01/2017	Valeur d'apport au 01/01/2017
Stock	34 655,00 €	0,00 €	34 655,00 €	34 655,00 €
Fournisseurs avances, acomptes et avoirs	2 024,39 €	0,00 €	2 024,39 €	2 024,39 €
Créances clients	542 608,37 €	0,00 €	542 608,37 €	542 608,37 €
Autres créances	3 166,21 €	0,00 €	3 166,21 €	3 166,21 €
Org. Sociaux Produits à recevoir	9 438,03 €	0,00 €	9 438,03 €	9 438,03 €
Etat IS	223 994,08 €	0,00 €	223 994,08 €	223 994,08 €
TVA	41 699,11 €	0,00 €	41 699,11 €	41 699,11 €
Etat produits à reçevoir	80 010,94 €	0,00 €	80 010,94 €	80 010,94 €
Débiteurs divers	30 849,56 €	0,00 €	30 849,56 €	30 849,56 €
VMP	368 516,66 €	0,00 €	368 516,66 €	368 516,66 €
Disponibilités	229 871,82 €	0,00 €	229 871,82 €	229 871,82 €
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 566 834,17 €	0,00 €	1 566 834,17 €	1 566 834,17 €

C – CHARGES CONSTATES D'AVANCE

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur nette comptable au 01/01/2017	Valeur d'apport au 01/01/2017
Charges constatées d'avance	12 922,16 €	0,00 €	12 922,16 €	12 922,16 €
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	12 922,16 €	0,00 €	12 922,16 €	12 922,16 €

PA

D – TOTAL DE L'ACTIF

	Valeur brute	Amortissements Provisions	Valeur nette comptable au 01/01/2017	Valeur d'apport au 01/01/2017
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	189 520,52 €	22 130,38 €	167 390,14 €	167 390,14 €
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 866 127,75 €	4 167 283,41 €	1 698 844,34 €	1 698 844,34 €
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 965,20 €	0,00 €	7 965,20 €	7 965,20 €
ACTIF CIRCULANT	1 566 834,17 €	0,00 €	1 566 834,17 €	1 566 834,17 €
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	12 922,16 €	0,00 €	12 922,16 €	12 922,16 €
TOTAL ACTIF	7 643 369,80 €	4 189 413,79 €	3 453 956,01 €	3 453 956,01 €

Le montant total de l'actif de la Société VOYAGES GOUNON, dont la transmission à la Société VOYAGES JACCON est prévue, est estimé à 3 453 956,01 €.

D'une manière générale, l'apport à titre de fusion par la Société VOYAGES GOUNON à la Société VOYAGES JACCON comprend l'ensemble des biens et droits ci-dessus désignés, ceux qui en sont la représentation à ce jour, comme aussi au jour de la réalisation définitive de l'apport-fusion, sans aucune exception ni réserve.

II - PASSIF TRANSMIS

La Société VOYAGES JACCON prendra en charge et acquittera aux lieu et place de la Société VOYAGES GOUNON la totalité du passif de celle-ci, ci-dessus indiqué.

Il est précisé, en tant que de besoin, que la stipulation ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dette au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier leurs titres.

Sous réserve des justifications prévues à l'alinéa qui précède, le passif de la Société VOYAGES GOUNON au 1er janvier 2017 ressort à :

	Valeur nette comptable au 01/01/2017	Valeur au 01/01/2017
Dettes financières diverses	1 719 095,77 €	1 719 095,77 €
Avances et acomptes reçus sur commandes	25 287,00 €	25 287,00 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	238 251,48 €	238 251,48 €
Dettes personnel	228 551,01 €	228 551,01 €
Organismes sociaux	298 780,38 €	298 780,38 €
Etat TVA	89 324,24 €	89 324,24 €
Etat autres charges à payer	42 716,69 €	42 716,69 €
Autres dettes	10 118,20 €	10 118,20 €
TOTAL PASSIF	2 652 124,77 €	2 652 124,77 €

Le montant total du passif, dont la transmission est prévue, est estimé à 2 652 124,77 €.

Monsieur Patrice ARMAND, agissant ès qualités, certifie et déclare :

- que le montant du passif ci-dessus indiqué tel qu'il ressort des écritures comptables 31 décembre 2016 est exact et sincère,
- qu'il n'existe aucun passif non enregistré ou aucun engagement hors bilan à la date du 31 décembre 2016,
- notamment que la Société VOYAGES GOUNON est en règle à l'égard des organismes de sécurité sociale, allocations familiales, de prévoyance et de retraite et qu'elle a satisfait à toutes ses obligations fiscales, toutes déclarations nécessaires ayant été effectuées dans les délais prévus par les lois et règlements en vigueur.

III - ACTIF NET APPORTE

	Valeur nette comptable au 01/01/2017	Valeur d'apport au 01/01/2017
TOTAL ACTIF	3 453 956,01 €	3 453 956,01 €
TOTAL PASSIF	2 652 124,77 €	2 652 124,77 €
ACTIF NET APPORTE	801 831,24 €	801 831,24 €

DEUXIEME PARTIE

PROPRIETE - JOUISSANCE - RETROACTIVITE

La Société VOYAGES JACCON sera propriétaire et aura la jouissance des biens et droits mobiliers apportés par la Société VOYAGES GOUNON à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion.

Jusqu'audit jour, la Société VOYAGES GOUNON continuera de gérer avec les mêmes principes, règles et conditions que par le passé, l'ensemble de ses actifs. Toutefois, elle ne prendra aucun engagement important sans l'accord préalable de la Société VOYAGES JACCON.

De convention expresse, il est stipulé que toutes les opérations faites depuis le 1er janvier 2017 par la Société VOYAGES GOUNON seront considérées, fiscalement et comptablement, comme l'ayant été, tant pour ce qui concerne l'actif que le passif, pour le compte et aux risques de la Société VOYAGES JACCON.

Il en sera de même pour toutes les dettes et charges de la Société VOYAGES GOUNON y compris celles dont l'origine serait antérieure au 1er janvier 2017, date d'effet de la fusion, et qui auraient été omises dans la comptabilité de cette Société.

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, et tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques, afférents aux biens apportés incomberont à la Société VOYAGES JACCON, ladite Société acceptant dès maintenant de prendre, au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront alors comme tenant lieu de ceux existant au 1er janvier 2017.

A cet égard, Monsieur Patrice ARMAND, ès qualités, déclare que la Société VOYAGES GOUNON qu'il représente, n'a effectué depuis le 31 décembre 2016, date de l'arrêté des comptes retenue pour déterminer le rapport d'échange, et qu'elle n'effectuera, entre la date de signature des présentes et celle de la réalisation 0définitive des apports, aucune opération autre que les opérations de gestion courante, à l'exception :

. du contrat de location-gérance conclu le 1er mars 2017 avec la Société VOYAGES JACCON et modifié par un avenant du 31 août 2017,

. de la cession des 400 actions qu'elle détenait dans la Société VOYAGES VELAY VIVARAIS,

. de la cession réalisée de trois véhicules,

. de la cession d'autres véhicules à réaliser avec l'accord de la Société VOYAGES JACCON.

Monsieur Patrice ARMAND, ès qualités, déclare :

. que la Société VOYAGES GOUNON qu'il représente, ne prendra, entre ce jour et jusqu'à la réalisation définitive de la fusion objet des présentes, aucune disposition de nature à entraîner une réalisation d'actif sans l'accord de la Société VOYAGES JACCON,

. qu'il n'a été procédé depuis le 1er janvier 2017 (et qu'il ne sera procédé jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion) à aucune création de passif en dehors du passif commercial courant.

Il est précisé que l'acquisition en date du 4 novembre 2016 de 100% de la Société VOYAGES GOUNON par la Société CERVIN a fait l'objet d'une convention de garantie le 4 novembre 2016 par les cédants à la Société CERVIN comportant notamment une garantie d'actif et de passif basée sur une situation comptable au 30 juin 2016 de la Société VOYAGES GOUNON. Dans cette convention de garanties, il est stipulé que la garantie d'actif et de passif continuera de produire ses effets, notamment :

- en cas de modification de la structure juridique de la Société CERVIN,
- en cas de modification de la structure juridique de la Société VOYAGES GOUNON,
- en cas de modification du mode d'exploitation des activités de la Société VOYAGES GOUNON, notamment mise en location-gérance,
- en cas de fusion par absorption de la Société VOYAGES GOUNON par une autre société et plus généralement suite à toute opération de restructuration (notamment apport partiel d'actif, transmission universelle de patrimoine, fusion, scission) concernant la Société VOYAGES GOUNON.

En conséquence, afin d'assurer le maintien de la convention de garantie du 4 novembre 2016, la présente fusion de la Société VOYAGES GOUNON, une fois définitivement réalisée, sera notifiée aux vendeurs par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

TROISIEME PARTIE

CHARGES ET CONDITIONS

I - EN CE QUI CONCERNE LA SOCIETE VOYAGES JACCON :

Les présents apports sont faits sous les charges et conditions d'usage et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes, que Monsieur Yves PLESSIS, ès qualités de représentant de la Société PY SOFILOC, Présidente de la Société VOYAGES JACCON, oblige celle-ci à accomplir et exécuter, savoir :

1° La Société VOYAGES JACCON prendra les biens et droits, et notamment le fonds de commerce à elle apporté, avec tous ses éléments corporels et incorporels en dépendant, y compris notamment les objets mobiliers et le matériel, dans l'état où le tout se trouvera lors de la prise de possession sans pouvoir demander aucune indemnité pour quelque cause que ce soit et notamment pour mauvais état des objets mobiliers ou erreur, dans leur désignation.

2° Elle exécutera à compter de la même date tous traités, marchés et conventions intervenus avec les tiers, relativement à l'exploitation des biens et droits qui lui sont apportés, ainsi que toutes polices d'assurance contre l'incendie, les accidents et autres risques, et tous abonnements quelconques, y compris les branchements téléphoniques qui auraient pu être contractés. Elle exécutera, notamment, comme la Société absorbée aurait été tenue de le faire elle-même, toutes les clauses et conditions jusqu'alors mises à la charge de la Société VOYAGES GOUNON, sans recours contre cette dernière.

Il est rappelé que suite à la mise en location-gérance totale du fonds de commerce de la Société VOYAGES GOUNON à la Société VOYAGES JACCON au 1er septembre 2017, les conventions de délégation de service public de lignes régulières de transport public de voyageurs et des marchés à bon de commande pour les services de transport scolaire, conclus pour certains entre le Conseil Départemental de la HAUTE-LOIRE et la Société VOYAGES GOUNON et pour certains entre la Communauté d'Agglomération du PUY EN VELAY et la Société VOYAGES GOUNON, ont d'ores et déjà été transférés à la Société VOYAGES JACCON.

3° Elle se conformera aux lois, règlements et usages concernant l'exploitation apportée et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

4° La Société VOYAGES JACCON sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de la Société absorbée.

5° La Société VOYAGES JACCON supportera et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions, taxes, primes et cotisations d'assurance, redevances d'abonnement, ainsi que toutes autres charges de toute nature, ordinaires ou extraordinaires, qui sont ou seront inhérents à l'exploitation des biens et droits objet de l'apport-fusion.

6° La Société VOYAGES JACCON aura seule droit aux dividendes et autres revenus échus sur les valeurs mobilières et droits sociaux à elle apportés et fera son affaire personnelle, après réalisation définitive de la fusion, de la mutation à son nom de ces valeurs mobilières et droits sociaux.

7° La Société VOYAGES JACCON sera tenue à l'acquit de la totalité du passif de la Société absorbée, dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créance pouvant exister, sauf à obtenir, de tous créanciers, tous accords modificatifs de ces termes et conditions.

8° Concernant les contrats de travail, le fonds de commerce de la Société VOYAGES GOUNON étant donné en location-gérance à la Société VOYAGES JACCON, la Société VOYAGES GOUNON n'a plus à ce jour de personnel salarié, les contrats de travail ayant été transférés à la Société VOYAGES JACCON, locataire-gérant, au moment de la mise en location-gérance.

9° La Société VOYAGES JACCON, en application de l'article 163 de l'annexe II du Code Général des Impôts, prendra à sa charge l'obligation d'investir qui incombe à la Société absorbée à raison des salaires versés par la Société VOYAGES GOUNON pour la période écoulée depuis le 1er janvier 2017.

10° La Société VOYAGES JACCON fera son affaire à compter de la prise de possession de l'ensemble des engagements consentis par la Société VOYAGES GOUNON que la Société VOYAGES JACCON, représentée par Monsieur Yves PLESSIS, es qualités, déclare connaître.

11° La société VOYAGES JACCON sera subrogée dans tous les droits et obligations de la Société Absorbée, au titre de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue.

12° La Société VOYAGES JACCON s'engage à se substituer aux obligations de la Société Absorbée au regard de la gestion des droits des salariés passés à son service.
A cet effet, elle reprendra au passif de son bilan, s'il y a lieu, la réserve spéciale de participation figurant dans les écritures de la Société Absorbée, ainsi que la provision pour investissement correspondante, retenue pour la fraction de son montant qui, à la date de l'apport, n'aura pas encore reçu l'emploi auquel cette provision est destinée.
Corrélativement, elle bénéficiera de tous les droits de la Société Absorbée

II - EN CE QUI CONCERNE LA SOCIETE VOYAGES GOUNON

1° Les apports à titre de fusion sont faits sous les garanties, charges et conditions ordinaires et de droit, et, en outre, sous celles qui figurent dans le présent acte.

2° Monsieur Patrice ARMAND, représentant de la Société VOYAGES GOUNON, s'oblige, ès qualités, à fournir à la Société VOYAGES JACCON tous renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.
Il s'oblige, notamment, et oblige la Société qu'il représente, à faire établir, à première réquisition de la Société VOYAGES JACCON, tous actes complétifs, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et à fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

3° Monsieur Patrice ARMAND, représentant de la Société VOYAGES GOUNON, ès qualités, oblige celle-ci à remettre et à livrer à la Société VOYAGES JACCON aussitôt après la réalisation définitive de la fusion, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

4° Monsieur Patrice ARMAND, représentant de la Société VOYAGES GOUNON, oblige cette dernière à faire tout ce qui sera nécessaire pour permettre à la Société VOYAGES JACCON d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions, après réalisation définitive de la fusion, des prêts accordés à la Société absorbée ainsi que ces contrats de crédit-bail ou location financière conclus par la Société VOYAGES GOUNON.

5° Monsieur Patrice ARMAND, représentant de la Société VOYAGES GOUNON, déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite Société sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la Société VOYAGES JACCON aux termes du présent acte.
En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la Société absorbée pour quelque cause que ce soit.

QUATRIEME PARTIE

DETERMINATION DU RAPPORT D'ECHANGE DES DROITS SOCIAUX

REMUNERATION DES APPORTS EFFECTUES A LA SOCIETE VOYAGES JACCON PAR LA SOCIETE VOYAGES GOUNON - AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE VOYAGES JACCON

I - DETERMINATION DU RAPPORT D'ECHANGE DES DROITS SOCIAUX

Le rapport d'échange des droits sociaux est fixé, d'un commun accord entre les Sociétés soussignées, à :

0,7879 action de la Société VOYAGES JACCON
pour
1 action de la Société VOYAGES GOUNON

Ce rapport d'échange a été déterminé en fonction :
- du rapport des valeurs respectives des droits sociaux des deux Sociétés, ces valeurs étant basées sur l'évaluation de la valeur globale de chaque Société, cette évaluation s'étant faite à la valeur vénale (ANNEXE 1),
- de l'opportunité que présente cette fusion pour les Sociétés en cause,
- de l'appartenance des deux Sociétés au même groupe.

II - REMUNERATION DES APPORTS EFFECTUES A LA SOCIETE VOYAGES JACCON PAR LA SOCIETE VOYAGES GOUNON - AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE VOYAGES JACCON

A - REMUNERATION DES APPORTS

Il résulte du rapport d'échange ci-dessus arrêté que les Associés de la Société VOYAGES GOUNON devraient recevoir, en échange des 4 000 actions composant le capital social de la Société VOYAGES GOUNON, 3 151 actions d'une valeur nominale de 36 € chacune de la Société VOYAGES JACCON à créer par cette dernière à titre d'augmentation de capital.

Le capital de la Société VOYAGES JACCON serait ainsi augmenté d'une somme de 113 436 €.

Les Associés de la Société VOYAGES GOUNON devront faire leur affaire personnelle de la négociation des éventuels rompus.

Ces actions nouvelles, toutes entièrement libérées, seront réparties entre les Associés de la Société VOYAGES GOUNON à raison de 0,7879 action de la Société VOYAGES JACCON pour 1 action de la Société VOYAGES GOUNON.

La rémunération ci-dessus convenue correspond à la parité de fusion arrêtée contradictoirement par la Présidence des Sociétés VOYAGES GOUNON et VOYAGES JACCON comme exposé en ANNEXE 1, en sorte qu'elle ne saurait être changée à moins d'un mutuel assentiment des assemblées générales extraordinaires des deux Sociétés qui seront appelées à statuer sur l'opération, au motif que la consistance ou l'importance du patrimoine de l'une ou de l'autre Société, ayant servi à établir cette parité, aurait été modifiée depuis la date de référence utilisée pour établir la consistance des éléments d'actif et de passif.

Les actions nouvelles susvisées à créer par la Société VOYAGES JACCON seront soumises à toutes les dispositions statutaires de la Société VOYAGES JACCON et porteront jouissance à compter du jour de la date de réalisation définitive de la fusion.

Elles seront négociables dans les conditions prévues par la Loi.

B - PRIME DE FUSION

La différence entre la valeur nette des biens apportés, soit 801 831,24 €, et le montant de l'augmentation de capital de la Société VOYAGES JACCON, soit 113 436 €, constituerait une prime de fusion et serait inscrite pour son montant, soit 688 395,24 €, au passif du bilan de la Société VOYAGES JACCON et sur laquelle porteraient les droits de tous les Associés, anciens et nouveaux, de la Société VOYAGES JACCON.

De convention expresse, la réalisation définitive de la fusion :

- vaudra autorisation pour la Présidence de la Société VOYAGES JACCON de prélever sur ladite prime le montant de tous frais, charges et impôts consécutifs à la fusion, ainsi que toutes les sommes nécessaires à la reprise des engagements de la Société VOYAGES GOUNON par la Société VOYAGES JACCON,
- vaudra autorisation pour la Présidence de la Société VOYAGES JACCON d'imputer sur ladite prime la reconstitution dans ses comptes de la provision pour amortissements dérogatoires figurant dans les comptes au 31 décembre 2016 de la Société VOYAGES GOUNON pour un montant de 304 616,05 euros,
- vaudra autorisation pour l'Assemblée Générale Ordinaire à donner à la prime de fusion toutes autres affectations autres que l'incorporation au capital, notamment la dotation à la réserve légale,
- vaudra autorisation pour la Présidence de la Société VOYAGES JACCON de prélever sur ladite prime tout passif omis ou non révélé concernant les biens transférés,

étant précisé que ces autorisations devront être approuvées par les Assemblées Générales Extraordinaires des Associés des Sociétés VOYAGES GOUNON et VOYAGES JACCON qui statueront sur l'approbation de la fusion.

CINQUIEME PARTIE

DECLARATIONS

Monsieur Patrice ARMAND, ès qualités, déclare :

- Que la Société VOYAGES GOUNON n'est pas et n'a jamais été en état de redressement ou de liquidation judiciaire.

- Qu'elle n'est pas actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet de poursuites pouvant entraver l'exercice de son activité.

- Que la Société VOYAGES GOUNON est propriétaire de son fonds de commerce pour :
 . l'avoir en partie acquis de la société TARRI ARISTIDE par acte de cession du 1er septembre 1997,
 . l'avoir en partie acquis de la société SARL CHRISTOPHE DAVID par acte de cession du 1er juillet 2012,
 . l'avoir en partie acquis de Monsieur Daniel ESQUIS par acte de cession de 2012,
 . l'avoir en partie acquis de la société SARL AMGTOURISME par acte de cession du 1er novembre 2014,

- Qu'elle n'a contracté avec un tiers aucune interdiction de commerce, sous quelque forme que ce soit, ni aucune clause de non-concurrence.

- Qu'il n'existe aucun engagement financier ou autre, de nature à modifier la parité retenue pour la présente fusion.

- Que les biens apportés, au titre de la fusion, ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur, de nantissement, warrant ou gage quelconque, excepté ceux figurant dans l'état

récapitulatif du Greffe du Tribunal de Commerce de LE PUY EN VELAY annexé aux présentes (ANNEXE 4).

- Que la Société VOYAGES GOUNON est seule propriétaire de tous les biens figurant à l'actif du dernier bilan au 31 décembre 2016 et que ces biens ne font l'objet d'aucune promesse de vente.

- Que les chiffres d'affaires et résultats de la Société VOYAGES GOUNON ont été les suivants au cours des trois derniers exercices :

Exercices	*Chiffre d'affaires HT*	*Résultats d'exploitation*	*Résultats*
31/12/2016 (16 mois)	6.254.570 €	28.929 €	29.960 €
31/08/2015 (12 mois)	4.375.804 €	215.024 €	201.505 €
31/08/2014 (12 mois)	4.231.491 €	273.249 €	166.239 €

- Que les livres de comptabilité de la Société VOYAGES GOUNON ont été visés par les représentants des deux Sociétés et seront remis à la Société absorbante après inventaire.

SIXIEME PARTIE

DISSOLUTION DE LA SOCIETE VOYAGES GOUNON

La Société VOYAGES GOUNON se trouvera dissoute de plein droit à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société VOYAGES JACCON qui constatera la réalisation de la fusion.

Du fait de la reprise par la Société VOYAGES JACCON de la totalité de l'actif et du passif de la Société VOYAGES GOUNON, la dissolution de cette dernière ne sera suivie d'aucune opération de liquidation.

SEPTIEME PARTIE

CONDITIONS SUSPENSIVES

Les présents apports faits à titre de fusion sont soumis aux conditions suspensives ci-après :

- Approbation de la fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société VOYAGES GOUNON,

- Approbation de la fusion, par voie d'absorption, de la Société VOYAGES GOUNON, par une Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société VOYAGES JACCON qui augmentera le capital de cette dernière, en conséquence de la fusion.

Le tout dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de chacune des délibérations des Assemblées Générales des Sociétés VOYAGES GOUNON et VOYAGES JACCON.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

A défaut de réalisation de ces conditions suspensives au plus tard le 31 décembre 2017, le présent acte sera considéré comme caduque, sans indemnité de part et d'autre.

HUITIEME PARTIE

REGIME FISCAL

I - DISPOSITIONS GENERALES

Les représentants des Sociétés VOYAGES JACCON et VOYAGES GOUNON obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits à titre de fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

Les soussignés ès qualités, au nom des Sociétés VOYAGES JACCON et VOYAGES GOUNON qu'ils représentent respectivement, déclarent soumettre la présente fusion au régime fiscal de faveur prévu à l'article 816 du Code Général des Impôts en matière de droits d'enregistrement et aux articles 210 A et suivants et 115-1 du Code Général des Impôts en matière d'impôt sur les sociétés.

II - IMPOT SUR LES SOCIETES

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la fusion prend effet le 1er janvier 2017. En conséquence, les résultats, bénéficiaires ou déficitaires, produits depuis cette date par l'exploitation de la Société VOYAGES GOUNON seront englobés dans le résultat imposable de la Société absorbante.

Les soussignés ès qualités, au nom des Sociétés VOYAGES JACCON et VOYAGES GOUNON qu'ils représentent respectivement, déclarent soumettre la présente fusion au régime de faveur prévu aux articles 210 A et suivants du Code Général des Impôts.

Il est expressément précisé que conformément au règlement CRC 2004-01 du 4 mai 2004, les VOYAGES JACCON et VOYAGES GOUNON étant contrôlées par la Société CERVIN, la présente fusion sera réalisée aux valeurs nettes comptables.

En conséquence, la Société VOYAGES JACCON s'engage à reprendre dans ses comptes annuels, comme conséquence de la transmission universelle du patrimoine, les écritures comptables de la Société VOYAGES GOUNON en faisant ressortir la valeur brute comptable, les amortissements et les provisions pour dépréciation constatés et la valeur nette comptable de l'ensemble des biens immobilisés. Elle s'engage en outre à continuer à calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de la Société VOYAGES GOUNON.

Les actifs immobilisés présentement apportés par la Société VOYAGES GOUNON seront donc transcrits au bilan de la Société VOYAGES JACCON à la valeur comptable, ces mêmes valeurs étant également admises du point de vue fiscal et ce, conformément aux dispositions du BOI-IS-FUS-30-20, la double condition (soumission des apports au regard de l'impôt sur les sociétés au régime de faveur des articles 210 A et suivants du CGI et reprise par la Société VOYAGES JACCON des écritures comptables de la Société OPE 69 [valeur d'origine, amortissements et provisions pour dépréciation] avec calcul de la dotation aux amortissements à partir de la valeur d'origine) étant respectée.

En application de l'article 210 A du CGI, la Société VOYAGES JACCON, Société absorbante, prend les engagements :

- de reprendre au passif de son bilan les provisions dont l'imposition est différée chez la Société VOYAGES GOUNON ; étant précisé que le produit lié à la reprise de la provision pour amortissements dérogatoires figurant dans les comptes au 31 décembre 2016 de la Société VOYAGES GOUNON pour un montant de 304 616,05 € sera déduit extra-comptablement chez la Société VOYAGES GOUNON car lesdits amortissements dérogatoires seront reconstitués chez la Société VOYAGES JACCON et réintégrés dans les mêmes conditions que l'aurait fait la Société VOYAGES GOUNON ;

- de se substituer à la Société VOYAGES GOUNON pour la réintégration des plus-values et des résultats dont l'imposition aura été différée chez cette dernière ;

- de calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables (en ce compris, le cas échéant, les titres de portefeuille assimilés à des éléments de l'actif immobilisé en application de l'article 210 A-6 du CGI) reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société VOYAGES GOUNON, Société absorbée ;

- de réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les Sociétés, dans les conditions fixées par l'article 210 A, 3, d du Code Général des Impôts, les plus-values dégagées le cas échéant par la fusion sur l'apport des biens amortissables sur une durée, selon le cas, de 5 ou 15 ans ou sur la durée moyenne pondérée d'amortissement des biens. A cet égard, il est précisé que cet engagement comprend l'obligation faite à la Société Absorbante, en vertu des dispositions de l'article 210 A-3-d du Code Général des Impôts, de procéder, en cas de cession de l'un des biens amortissables apportés, à l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'aurait pas encore été réintégrée à la date de ladite cession ;

- d'inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour leur valeur fiscale qu'ils avaient dans les écritures de la Société VOYAGES GOUNON, Société absorbée, au 31 décembre 2016 ; à défaut, en cas d'inscription de ces éléments d'actifs pour leur nouvelle valeur, à comprendre dans ses résultats de l'exercice au cours duquel intervient l'opération le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée.

Obligations déclaratives :
Les soussignés ès qualités, au nom des Sociétés VOYAGES JACCON et VOYAGES GOUNON qu'ils représentent respectivement, s'engagent expressément :
- à joindre aux déclarations des Sociétés absorbée et absorbante, l'état de suivi des valeurs fiscales prévu à l'article 54 septies du CGI,
- en ce qui concerne la Société absorbante, à tenir le registre spécial des plus-values prévu par l'article 54 septies susvisé.
- en ce qui concerne la Société absorbée, à souscrire la déclaration de cessation d'activité et la déclaration de ses résultats dans les délais et conditions légaux.

III - MAINTIEN DE REGIMES FISCAUX DE FAVEUR ANTERIEURS

La Société Absorbante reprend le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par la Société Absorbée à l'occasion d'opérations antérieures ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrement et/ou d'impôt sur les sociétés et/ou de taxes sur le chiffre d'affaires, notamment du régime fiscal de faveur des fusions ou tout autre report ou sursis d'imposition.

En outre, la Société Absorbante s'engage à reprendre le cas échéant les engagements de conservation des titres souscrits par la Société Absorbée à raison de titres compris dans la fusion et bénéficiant des règles particulières propres aux apports partiels d'actif ou aux scissions mentionnés à l'article 210 B du CGI.

En outre, les Sociétés Absorbante et Absorbée déclarent qu'elles entendent bénéficier des dispositions du c. du 1. de l'article 145 du Code Général des Impôts, qui prévoit le maintien du régime fiscal des sociétés mères défini aux articles 146 et 216 Code Général des Impôts, en cas de fusion placée sous le régime de l'article 210 A du Code Général des Impôts.

IV – AUTRES IMPOTS, TAXES ET OPERATIONS ANTERIEURES

D'une manière générale et à compter de la date d'effet de la fusion, la Société VOYAGES JACCON se substituera à la Société VOYAGES GOUNON pour l'exécution de tous engagements et obligations de nature fiscale relatifs aux éléments d'actif lui étant transmis.

De plus, la Société VOYAGES JACCON sera subrogée dans les droits et obligations de la Société VOYAGES GOUNON au titre de la déclaration et du paiement de toute taxe, cotisation ou impôt restant éventuellement dus par cette dernière au jour de sa dissolution.

V - TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

Les soussignés ès qualités, au nom des Sociétés VOYAGES JACCON et VOYAGES GOUNON qu'ils représentent respectivement, déclarent que les Sociétés VOYAGES JACCON et VOYAGES GOUNON sont assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée et constatent que la fusion emporte apport en société d'une université totale de biens au sens de l'article 257 bis du CGI de la société absorbée issu de l'article 89 de la Loi de finances rectificative pour 2005. En conséquence, les apports de biens meubles incorporels, de biens mobiliers d'investissements et de marchandises sont dispensés de TVA. Conformément aux dispositions légales susvisées, la Société absorbante continuera la personne de la Société absorbée notamment à raison des régularisations de la taxe déduite par celle-ci.
La Société Absorbante s'engage notamment à soumettre à la TVA les cessions ultérieures desdits biens mobiliers d'investissement ainsi qu'à procéder, le cas échéant, aux régularisations prévues aux articles 210 et 215 de l'Annexe II du Code Général des Impôts.

Conformément aux dispositions légales, les Sociétés VOYAGES GOUNON et VOYAGES JACCON doivent mentionner le montant total hors taxe de la transmission sur la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle elle est réalisée. Ce montant sera mentionné sur la ligne « Autres opérations non-imposables ».
La Société Absorbante déclare qu'elle demandera le remboursement du crédit de taxe déductible dont serait éventuellement titulaire la Société Absorbée, en application des dispositions fiscales.

De manière générale, la Société Absorbante sera, de convention expresse, purement et simplement subrogée dans les droits et obligations de la Société Absorbée au regard de la TVA. En conséquence, la Société Absorbée transfèrera purement et simplement à la Société Absorbante les crédits et créances de TVA dont elle disposera, le cas échéant, à la date de réalisation définitive de la fusion.
A cet effet, la Société Absorbée s'engage à présenter, dans les meilleurs délais, au service des impôts dont elle relève, une déclaration en double exemplaire mentionnant le montant du crédit de TVA transféré à la Société Absorbante dans le cadre de la présente fusion, dont elle fournira, sur demande, la justification comptable.

VI - ENREGISTREMENT

La Société Absorbante et la Société Absorbée entendent placer la présente fusion sous le régime prévu à l'article 816 du Code Général des Impôts et demandent qu'elle soit soumise au droit fixe de 375 €.

NEUVIEME PARTIE

DISPOSITIONS DIVERSES

I - FORMALITES

- La Société VOYAGES JACCON remplira toutes formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion.
- La Société VOYAGES JACCON fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.
- La Société VOYAGES JACCON devra, en ce qui concerne les mutations de valeurs mobilières et droits sociaux qui lui sont apportés, se conformer aux dispositions statutaires des Sociétés considérées relatives aux mutations desdites valeurs et droits sociaux.
- La Société VOYAGES JACCON remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable au tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

II - REMISE DE TITRES

Il sera remis à la Société VOYAGES JACCON, lors de la réalisation définitive de la fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la Société VOYAGES GOUNON ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et autres droits sociaux et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés par la Société VOYAGES GOUNON à la Société VOYAGES JACCON.

III - FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donnera ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société VOYAGES JACCON, ainsi que son représentant l'y oblige.

IV - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des Sociétés en cause, ès qualités, élisent domicile aux sièges respectifs desdites Sociétés.

V - POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

Fait à TENCE, le 29 septembre 2017
En 9 exemplaires

SOCIETE VOYAGES GOUNON
Patrice ARMAND

SOCIETE VOYAGES JACCON
Société PY SOFILOC
Société SERINNE
Yves PLESSIS

ANNEXE N° 1
PARITE D'ECHANGE ET METHODES D'EVALUATION UTILISEES

I - METHODES D'EVALUATION UTILISEES

LA VALORISATION EST BASEE SUR LA VALORISATION DES SOCIETES VOYAGES JACCON ET VOYAGES GOUNON DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DE CES SOCIETES PAR LA SOCIETE CERVIN, ASSOCIE MAJORITAIRE, EN NOVEMBRE 2016.

- **VOYAGES JACCON :**

Valeur de 2.624.000 €

2.500 actions composant le capital de la société

Soit une valeur unitaire de l'action égale à 1.049,60 €

- **VOYAGES GOUNON :**

Valeur de 3.307.828 €

4.000 actions composant le capital de la société

soit une valeur unitaire de l'action égale à 826,96 €

- **CONCLUSION** :

Il ressort des méthodes retenues que la valeur respective des Sociétés VOYAGES JACCON et VOYAGES GOUNON est de :
- VOYAGES JACCON : 1.049,60 € par action
- VOYAGES GOUNON : 826,96 € par action

II - CHOIX DU RAPPORT D'ECHANGE DES DROITS SOCIAUX

- Valeur de l'action VOYAGES GOUNON : 826,96 €
- Valeur de l'action VOYAGES JACCON : 1.049,60 €

Soit un rapport d'échange de :

$$\frac{826,96}{1.049,60} = 0,7878$$

soit 1 action de la Société VOYAGES GOUNON
pour 0,7878 action de la Société VOYAGES JACCON

ANNEXE 2

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXES

LIASSE FISCALE

LISTE DES IMMOBILISATIONS

AU 31/12/2016

VOYAGES GOUNON

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2016 16			Exercice N-1 31/08/2015 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	25 446	22 130	3 316	5 457	2 142-	39 24-
	Fonds commercial (1)	164 075		164 075	164 075		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	84 407	67 297	17 110	31 402	14 292-	45. 51-
	Autres immobilisations corporelles	5 781 721	4 099 987	1 681 734	2 101 756	420 022-	19. 98-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	641		641	626	14	2. 27
	Créances rattachees à des participations						
	Autres titres immobilisés	4 575		4 575	4 575		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	2 750		2 750	2 500	250	10. 00
	TOTAL II	**6 063 613**	**4 189 414**	**1 874 200**	**2 310 391**	**436 191-**	**18. 88-**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements	34 655		34 655	20 549	14 106	68 65
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	2 024		2 024	29 095	27 071-	93. 04-
	CRÉANCES (3)						
	Clients et Comptes rattachés	542 608		542 608	291 662	250 947	86. 04
	Autres créances	389 158		389 158	128 827	260 331	202. 08
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	368 517		368 517	608 310	239 793-	39. 42-
	Disponibilités	229 872		229 872	366 697	136 825-	37. 31-
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	12 922		12 922	19 359	6 437-	33 25-
	TOTAL III	**1 579 756**		**1 579 756**	**1 464 498**	**115 258**	**7. 87**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)						

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an 20 306

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2016 16	Exercice N-1 31/08/2015 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 120 000)	120 000	120 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	RESERVES				
	Réserve légale	12 000	12 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	335 256	233 751	101 505	43 42
	Report à nouveau				
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	29 960	201 505	171 545-	85 13-
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	304 616	358 631	54 015-	15 06-
	TOTAL I	**801 831**	**925 886**	**124 055-**	**13 40-**
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	TOTAL II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	TOTAL III				
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 719 096	2 129 043	409 947-	19 26-
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses		50 093	50 093-	100 00-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	25 287	79 870	54 583-	68 34-
	DETTES D'EXPLOITATION				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	238 251	120 430	117 822	97 83
	Dettes fiscales et sociales	659 372	469 567	189 805	40. 42
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	10 118		10 118	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	TOTAL IV	**2 652 125**	**2 849 003**	**196 878-**	**6 91-**
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)				

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 1 556 551 2 849 003

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2016 18	Exercice N-1 31/08/2015 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES		3 315.62	5 457.35	2 141.73-	39.24-
20500000	LOGICIELS	25 446.00	21 886.00	3 560.00	16.27
28050000	AMORTISSEMENTS LOGICIELS	22 130.38-	16 428.65-	5 701.73-	34.71-
FONDS COMMERCIAL		164 074.52	164 074.52		
20700000	FOND DE COMMERCE	164 074.52	164 074.52		
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS		17 110.25	31 401.84	14 291.59-	45.51-
21500000	INST TECH MAT ET OUTIL	84 406.78	86 706.78	2 300.00-	2.65-
28150000	AMORT.INST.TECH.MAT.OUTIL	67 296.53-	55 304.94-	11 991.59-	21.68-
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 681 734.09	2 101 756.43	420 022.34-	19.98-
21810000	AGENCEMENT	13 525.98	13 525.98		
21820000	MATERIEL TRANSPORT	5 320 051.12	4 770 435.65	549 615.47	11.52
21820100	MATERIEL TRANSPORT INTRACOMMUN	424 000.00	424 000.00		
21830000	MAT.BUREAU ET INFORMAT	24 143.87	20 808.87	3 335.00	16.03
28181000	AMORTISSEMENTS AGENCEMENTS	13 525.98-	13 525.98-		
28182000	AMORT.MAT TRANSPORT	4 065 562.87-	3 094 132.95-	971 429.92-	31.40-
28183000	AMORT.MAT BUREAU INFORM	20 898.03-	19 355.14-	1 542.89-	7.97-
AUTRES PARTICIPATIONS		640.64	626.40	14.24	2.27
26100000	PARTICIPATIONS	640.64	626.40	14.24	2.27
AUTRES TITRES IMMOBILISES		4 574.56	4 574.56		
27100000	TITRES IMMO/DROIT PROPRI	4 574.56	4 574.56		
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		2 750.00	2 500.00	250.00	10.00
27500000	CAUTIONS	2 750.00	2 500.00	250.00	10.00
Total II		1 874 199.68	2 310 391.10	436 191.42-	18.88-
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS		34 655.00	20 548.85	14 106.15	68.65
32100000	MATIERES CONSOMMABLES	22 655.00	20 548.85	2 106.15	10.25
32200000	FOURNITURES CONSOMMABLES	12 000.00		12 000.00	
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES		2 024.39	29 095.13	27 070.74-	93.04-
40910000	AVANCES S/COMMANDES	2 024.39	29 095.13	27 070.74-	93.04-
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		542 608.37	291 661.68	250 946.69	86.04
41100000	CLIENTS	541 378.37	285 197.92	256 180.45	89.83
41610000	CLIENTS DOUTEUX		17 271.37	17 271.37-	100.00-
41810000	CLIENTS, FACTURE A ETABLIR	1 230.00	5 553.29	4 323.29-	77.85-
49160000	PROVISIONS CLIENTS DOUTEUX		16 360.90-	16 360.90	100.00
AUTRES CREANCES		389 157.93	128 827.08	260 330.85	202.08
40100000	FOURNISSEURS	2 226.93	984.06	1 242.87	126.30
40980000	RRR NON ENCORE RECUS	784.80		784.80	
42102100	SAPET VINCENT	154.48		154.48	
43870000	ORG SOCIAUX-PROD A RECEVOIR	9 438.03		9 438.03	
44400000	ETAT.IMPOTS S/BENEFICES	223 994.08	42 811.00	181 183.08	423.22
44562000	TVA S/IMMOBILISATION	0.15		0.15	
44566000	TVA S/AUTRES BIENS ET SC	32 668.97		32 668.97	
44567000	CREDIT TVA A REPORTER		39 864.00	39 864.00-	100.00-
44569000	REGUL TVA DEDUCTIBLE		11 798.72	11 798.72-	100.00-
44586000	TAXE S/CA FACT NON PARVE	9 029.99	751.13	8 278.86	NS

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2016 16	Exercice N-1 31/08/2015 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
44870000	ETAT - PRODUITS A RECEVOIR	80 010.94		80 010.94	
45700000	CREDIT OU DEBIT DIVERS	544.00	944.00	400.00-	42.37-
46710000	3V	10 000.00	10 394.17	394.17-	3.79-
46720000	DEBITEURS CREDITEURS DIVERS		1 280.00	1 280.00-	100.00-
46740000	AV COMPTE COURANT BLOQUE 3V	20 305.56	20 000.00	305.56	1.53
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		368 516.66	608 309.83	239 793.17-	39.42-
50800000	AUTRES VALEURS MOBILIERES	87 744.61	197 556.56	129 811.95-	65.71
50810000	VALEURS	200 767.46	200 767.46		
50811000	VMP LYONNAISE DE BANQUE	100 004.59	209 985.81	109 981.22-	52.38-
DISPONIBILITES		229 871.82	366 696.52	136 824.70-	37.31-
51203000	C A LOIRE HAUTE LOIRE	6 171.19	90 385.25	84 214.06-	93.17-
51203200	BANQUE POPULAIRE	207 105.23	89 413.82	117 691.41	131.63
51203300	LYONNAISE DE BANQUE	14 712.41	185 234.52	170 522.11-	92.06-
53100000	CAISSE	1 882.99	1 662.93	220.06	13.23
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		12 922.16	19 358.92	6 436.76-	33.25-
48600000	CHARGES CONSTAT D AVANCE	12 922.16	19 358.92	6 436.76-	33.25-
Total III		1 579 756.33	1 464 498.01	115 258.32	7.87
TOTAL GENERAL		3 453 956.01	3 774 889.11	320 933.10-	8.50-

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2016 16	Exercice N-1 31/08/2015 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAL	120 000.00	120 000.00		
10100000 CAPITAL DE L ENTREPRISE	120 000.00	120 000.00		
RESERVE LEGALE	12 000.00	12 000.00		
10610000 RESERVES LEGALES	12 000.00	12 000.00		
AUTRES RESERVES	335 255.59	233 750.82	101 504.77	43.42
10680000 AUTRES RESERVES	335 255.59	233 750.82	101 504.77	43.42
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	29 959.60	201 504.77	171 545.17-	85.13-
PROVISIONS REGLEMENTEES	304 616.05	358 630.86	54 014.81-	15.06-
14500000 AMORTISSEMENT DEROGATOIRE	304 616.05	358 630.86	54 014.81-	15.06-
Total I	801 831.24	925 886.45	124 055.21-	13.40-
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	1 719 095.77	2 129 043.12	409 947.35-	19.26-
16411000 PRET BP + 1 AN 7035703		9 964.07	9 964.07-	100.00-
16411100 PRET BP + 1 AN 7053324	9 374.61	27 771.28	18 396.67-	66.24-
16411200 PRET BP + 1 AN 7035704		10 518.20	10 518.20-	100.00-
16411300 PRET CA + 1 AN 788450	80 449.44	124 682.57	44 233.13-	35.48-
16411400 PRET BP + 1 AN 7053321	13 124.37	38 879.73	25 755.36-	66.24-
16411500 PRET CA + 1 AN 720968		11 456.26	11 456.26-	100.00-
16411700 PRET CA + 1 AN 7053322	13 124.37	38 879.73	25 755.36-	66.24-
16411800 PRET BP + 1 AN 7053323	7 777.13	23 039.66	15 262.53-	66.24-
16412000 PRET CA + 1 AN 726584		26 933.50	26 933.50-	100.00-
16412200 PRET CA + 1 AN 553800	80 081.89	234 849.17	154 767.28-	65.90-
16412300 PRET CA + 1 AN 629833	40 402.93	88 076.88	47 673.95-	54.13-
16412500 PRET BP+ 1 AN 7053325	21 075.72	57 811.06	36 735.34-	63.54-
16412600 PRET +1 AN MERCEDES 5970	151 616.89		151 616.89	
16412700 PRET +1 AN MERCEDES 4960	202 523.84		202 523.84	
16413000 PRET CA + 1 AN 629834		6 135.80	6 135.80-	100.00-
16414000 PRET LB + 1 AN 03	69 318.84	102 444.14	33 125.30-	32.33-
16415000 PRET BP + 1 AN 7035707		17 457.32	17 457.32-	100.00-
16416000 PRET BP + 1 AN 7035709		17 457.32	17 457.32-	100.00-
16417000 PRET LB + 1 AN 04	43 241.77	72 527.16	29 285.39-	40.38-
16418000 PRET BP + 1 AN 7035706		16 616.06	16 616.06-	100.00-
16419000 PRET BP + 1 AN 7048579		23 337.53	23 337.53-	100.00-
16419100 PRET SETRA + 1 AN 1186474	179 557.62	248 883.56	69 325.94-	27.85-
16419200 PRET SETRA + 1 AN 1186473	183 902.69	253 202.64	69 299.95-	27.37-
16419500 PRET BP + 1 AN 7035705		5 510.43	5 510.43-	100.00-
16421000 PRET BP - 1 AN 7035703	3 338.97	19 457.46	16 118.49-	82.84-
16421100 PRET BP - 1 AN 7053324	13 841.07	13 495.10	345.97	2.56
16421200 PRET BP - 1 AN 7035704	3 524.96	20 538.23	17 013.27-	82.84-
16421300 PRET CA - 1 AN 788450	33 290.58	32 372.17	918.41	2.84
16421400 PRET BP - 1 AN 7053321	19 377.51	18 893.17	484.34	2.56
16421500 PRET CA - 1 AN 720968	7 969.55	10 260.41	2 290.86-	22.33-
16421600 PRET BP - 1 AN 7030926		14 016.67	14 016.67-	100.00-
16421700 PRET CA - 1 AN 7053322	19 377.51	18 893.17	484.34	2.56
16421800 PRET BP - 1 AN 7053323	11 483.04	11 195.99	287.05	2.56
16422000 PRET CA - 1 AN 726584	19 319.64	22 457.45	3 137.81-	13.97-
16422100 PRET CA - 1 AN 553801		31 142.31	31 142.31-	100.00-
16422200 PRET CA - 1 AN 553800	116 737.09	111 511.03	5 226.06	4.69
16422300 PRET CA - 1 AN 629833	35 962.03	34 324.70	1 637.33	4.77
16422400 PRET BP - 1 AN 7030927		13 542.82	13 542.82-	100.00-

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2016 16	Exercice N-1 31/08/2015 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
16422500 PRET BP - 1 AN 7053325	27 638.49	26 947.64	690.85	2.56
16422600 PRET MERCEDES - 1 AN 5970	50 923.69		50 923.69	
16422700 PRET MERCEDES -1 AN 41960	64 222.57		64 222.57	
16423000 PRET CA - 1 AN 629834	1 233.88	14 396.29	13 162.41-	91.43-
16424000 PRET LB - 1 AN 03	24 937.23	24 197.69	739.54	3.06
16425000 PRET BP -1 AN 7035707	8 775.28	25 498.04	16 722.76-	65.58-
16426000 PRET BP - 1 AN 7035709	8 775.28	25 498.04	16 722.76-	65.58-
16427000 PRET LB - 1 AN 04	22 024.28	21 545.36	478.92	2.22
16428000 PRET BP -1 AN 7035706	8 352.43	24 269.22	15 916.79-	65.58-
16429000 PRET BP- 1 AN 7048579	15 635.84	22 648.85	7 013.01-	30.96-
16429100 PRET SETRA - 1 AN 1186474	52 033.42	51 722.20	311.22	0.60
16429200 PRET SETRA - 1 AN 1186473	52 013.91	51 702.81	311.10	0.60
16429500 PRET BP - 1 AN 7035705	1 846.34	10 760.96	8 914.62-	82.84-
16884000 INTERETS COURUS S/EMPRUNT	889.07	1 321.27	432.20-	32.71-
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		50 092.82	50 092.82-	100.00-
45500200 CTE COURANT GOUNON BLAND		6 350.00	6 350.00-	100.00-
45500300 CTE COURANT GOUNON JEAN-FR		6 350.00	6 350.00-	100.00-
45500500 CTE COURANT GOUNON BENOIT		18 342.82	18 342.82-	100.00-
45500600 CTE COURANT GOUNON OLIVIER		19 050.00	19 050.00-	100.00-
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	25 287.00	79 870.00	54 583.00-	68.34-
41910000 AV/ACOMPTES RECUS/COMMAN	25 287.00	79 870.00	54 583.00-	68.34-
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	238 251.48	120 429.52	117 821.96	97.83
40100000 FOURNISSEURS	198 531.66	112 434.12	86 097.54	76.58
40810000 FACTURES N/PARVENUES	39 719.82	7 995.40	31 724.42	396.78
DETTES FISCALES ET SOCIALES	659 372.32	469 567.20	189 805.12	40.42
42100000 AVANCE/ACOMPTE CHAUFFEUR	608.72	608.72		
42100100 DAVID RENAUD		1 206.22	1 206.22-	100.00-
42100200 FAUGIER ROBERT		157.87	157.87-	100.00-
42100300 JOUBERT ALAIN		1 034.11	1 034.11-	100.00-
42100400 FUZET VERONIQUE		231.21	231.21-	100.00-
42100500 BUFARD DANIELLE		143.05	143.05-	100.00-
42100600 BRUN ANDRE		224.71	224.71-	100.00-
42100700 BOUIX LAURENT		1 136.30	1 136.30-	100.00-
42100800 COTTIER BERNARD		254.47	254.47-	100.00-
42100900 COTTIN MIREILLE		1 455.11	1 455.11-	100.00-
42101000 FOURNEL FERNAND		829.04	829.04-	100.00-
42101300 BURTIN VALERIE		1 563.11	1 563.11-	100.00-
42101400 BARRIOL RAPHAEL		1 606.28	1 606.28-	100.00-
42101500 BOUTE SANDRINE		1 875.47	1 875.47-	100.00-
42101600 RODIER JEAN FRANCOIS		284.69	284.69-	100.00-
42101700 OLIVIER CHRISTOPHE		568.36	568.36-	100.00-
42101900 DAVAL VINCENT		1 917.33	1 917.33-	100.00-
42102000 DUNY FREDERIC		211.01	211.01-	100.00-
42102100 SAPET VINCENT		2 038.00	2 038.00-	100.00-
42102400 LEMOYNE DE VERNON STEPHANE		2 031.67	2 031.67-	100.00-
42102500 CRINE PASCAL		1 802.08	1 802.08-	100.00-
42102600 PACALON JOSEPH		144.76	144.76-	100.00-
42102700 SABATIER ANDRE		1 406.96	1 406.96-	100.00-
42102800 BARGE BERNARD		1 766.70	1 766.70-	100.00-
42102900 COMBE GABRIEL		1 585.99	1 585.99-	100.00-
42103100 GARNIER EMMANUEL		354.53	354.53-	100.00-

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2016 16	Exercice N-1 31/08/2015 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
42103200 DELOLME MARCEL		2 164.25	2 164.25-	100.00-
42103300 GRANGE SYLVIE		1 111.86	1 111.86-	100.00-
42103400 GAUBERT ALAIN		1 368.03	1 368.03-	100.00-
42103800 PERRIN CHRISTIAN		1 262.95	1 262.95-	100.00-
42103900 FAYOLLE JEAN PAUL		565.26	565.26-	100.00-
42104000 GOUNON JEAN FRANCOIS		5 043.02	5 043.02-	100.00-
42104100 GOUNON BLANDINE		786.08	786.08-	100.00-
42104300 POINAS GHISLAINE		243.60	243.60-	100.00-
42104400 GOUNON OLIVIER		3 702.80	3 702.80-	100.00-
42104500 GOUNON VERONIQUE		1 150.27	1 150.27-	100.00-
42104800 MOULARD YVES		1 276.52	1 276.52-	100.00-
42104900 TISSOT CHRISTIAN		574.76	574.76-	100.00-
42105000 SAGNOL DANIEL		1 406.10	1 406.10-	100.00-
42105100 LOUSTAU CHRISTELLE		1 189.29	1 189.29-	100.00-
42105200 LOPEZ PEDRO		1 270.60	1 270.60-	100.00-
42105300 ROYER CLEMENTINE		658.50	658.50-	100.00-
42105400 JACQUET SOPHIE		208.23	208.23-	100.00-
42105500 CARREZ PASCAL		2 657.39	2 657.39-	100.00-
42105700 PETIOT RENE		141.32	141.32-	100.00-
42105800 OUKRID FARID		605.95	605.95-	100.00-
42105900 NAVOGNES ANDRE		2 107.81	2 107.81-	100.00-
42106000 PICKART PATRICK		1 935.84	1 935.84-	100.00-
42106100 SUC JEAN CLAUDE		217.86	217.86-	100.00-
42106200 BALEYDIER JEAN		139.03	139.03-	100.00-
42106300 ARNAUD GILLES		2 271.51	2 271.51-	100.00-
42106400 MARTIN ERIC		181.69	181.69-	100.00-
42106500 OLIVIER VERONIQUE		1 432.29	1 432.29-	100.00-
42106600 BESSY FABIEN		1 637.49	1 637.49-	100.00-
42106800 ROUX JEAN CLAUDE		1 237.20	1 237.20-	100.00-
42106900 BARRIOL ROLAND		59.37	59.37-	100.00-
42107000 DUPAS REMY		240.57	240.57-	100.00-
42107100 MAISONNEUVE MARC		849.91	849.91-	100.00-
42107200 MOUILLARD YOAN		1 805.16	1 805.16-	100.00-
42107300 TAHAR MANSOUR MAMMAR		1 534.68	1 534.68-	100.00-
42107400 ROUBIN BRIGITTE		1 629.10	1 629.10-	100.00-
42107500 HABAS QUENTIN		1 802.67	1 802.67-	100.00-
42107600 VIALLETON GUY		163.63	163.63-	100.00-
42107700 BATICLE ANGELIQUE		1 877.73	1 877.73-	100.00-
42107800 VALLEZ PATRICE		1 869.52	1 869.52-	100.00-
42107900 CARRICO ELISABETH		799.14	799.14-	100.00-
42108000 VYE CATHERINE		750.66	750.66-	100.00-
42108100 CHAUDIER PASCALE		1 140.51	1 140.51-	100.00-
42111200 REMUNERATION DECEMBRE	126 252.17		126 252.17	
42500000 ACOMPTE SUR SALAIRE	129.12	1 476.47	1 347.35-	91.25-
42860000 AUTRES CHARGES A PAYER	101 561.00	171 032.77	69 471.77-	40.62-
43100000 SECURITE SOCIALE	221 684.13	41 847.00	179 837.13	429.75
43730000 CAISSE DE RETRAITE	32 951.25	32 071.26	879.99	2.74
43860000 ORGAN SOCIAUX CH A PAYER	44 145.00	82 316.11	38 171.11-	46.37-
44569000 REGUL TVA DEDUCTIBLE	0.28		0.28	
44571000 TVA/VENTES 10 %	71 753.53	14 441.78	57 311.75	396.85
44571700 TVA 7 %	748.66	906.02	157.36-	17.37-
44574000 TVA 20 %	16 223.77	1 701.72	14 522.05	853.37
44574100 T.V.A A 19.6 %	392.59	392.59		
44579000 TVA COLLECTEE A REGULARI	0.41	11 150.41	11 150.00-	100.00-
44587000 TVA SUR FACTURE A ETABLIR	205.00	504.84	299.84-	59.39-

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2016 16	Exercice N-1 31/08/2015 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
44860000 ETAT CHARGES A PAYER	42 716.69	32 218.33	10 498.36	32.59
AUTRES DETTES	10 118.20		10 118.20	
41100000 CLIENTS	10 118.20		10 118.20	
Total IV	2 652 124.77	2 849 002.66	196 877.89-	6.91-
TOTAL GENERAL	3 453 956.01	3 774 889.11	320 933.10-	8.50-

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2016 16			Exercice N-1 31/08/2015 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens						
Production vendue de Services	5 810 399	444 171	6 254 570	4 375 804	1 878 766	42 94
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**5 810 399**	**444 171**	**6 254 570**	**4 375 804**	**1 878 766**	**42. 94**
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			255 999	76 110	179 889	236 35
Autres produits			76		76	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			**6 510 645**	**4 451 914**	**2 058 730**	**46. 24**
CHARGES D'EXPLOITATION (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			617 561	491 333	126 229	25 69
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			14 106-	9 056-	5 050-	55. 76-
Autres achats et charges externes *			2 079 906	1 167 267	912 639	78 19
Impôts, taxes et versements assimilés			114 551	90 428	24 123	26. 68
Salaires et traitements			2 001 447	1 395 523	605 924	43. 42
Charges sociales			627 186	433 340	193 847	44 73
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 041 087	666 437	374 649	56 22
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				1 618	1 618-	100. 00-
Dotations aux provisions						
Autres charges			14 083		14 083	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			**6 481 715**	**4 236 890**	**2 244 825**	**52. 98**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**28 929**	**215 024**	**186 095-**	**86. 55-**
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Segeco

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2016 16	Exercice N-1 31/08/2015 12	Ecart N / N-1 Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations (3)	306		306	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	172	1 501	1 329-	88 52-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V	**478**	**1 501**	**1 023-**	**68 17-**
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	49 888	50 764	877-	1 73-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI	**49 888**	**50 764**	**877-**	**1 73-**
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**49 410-**	**49 263-**	**147-**	**0. 30-**
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	**20 480-**	**165 761**	**186 242-**	**112 36-**
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	29	50	21-	42 12-
Produits exceptionnels sur opérations en capital		73 000	73 000-	100. 00-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	144 538	89 112	55 426	62. 20
TOTAL VII	**144 567**	**162 162**	**17 595-**	**10 85-**
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 954	2 077	1 877	90 33
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		3 910	3 910-	100 00-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	90 523	60 614	29 909	49 34
TOTAL VIII	**94 477**	**66 602**	**27 876**	**41. 85**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**50 090**	**95 560**	**45 471-**	**47. 58-**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	350-	59 817	60 167-	100 59-
[redacted]				
* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier	105 104	78 966		
Redevance de crédit bail immobilier				

(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Segeco

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N 31/12/2016 16	Exercice N-1 31/08/2015 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES		6 254 570	4 375 804	1 878 766	42.94
70601000	TRANSPORTS SCOLAIRES A 10 %	1 754 806	1 319 015	435 791	33.04
70602000	VOYAGES A 10%	2 886 999	1 933 429	953 570	49.32
70602100	VOYAGES A 10 % A LA PLACE	56 860	33 704	23 156	68.70
70602200	VOYAGES 20 % A LA PLACE	20 180	5 814	14 366	247.08
70602700	VOYAGES A 7 %	2 248-		2 248-	
70602800	VENTES LIGNE 28 10 %	672 968	536 057	136 912	25.54
70603000	CONSEIL GENERAL HL	5 033		5 033	
70607000	LOCATION 20 %	147 013	111 084	35 929	32.34
70607200	FLIXBUS	55 265		55 265	
70607500	VOYAGES 3 V LOCATION	50 000	37 500	12 500	33.33
70608000		54		54	
70622200	VOYAGES 20 % A LA PLACE		121-	121	100.00
70695000	VOYAGES SANS TVA	444 171	276 260	167 912	60.78
70880000	AUTRES PRODUITS ACT ANNE	163 339	123 063	40 277	32.73
70880200		130		130	
Chiffre d'affaires NET		6 254 570	4 375 804	1 878 766	42.94
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV (ET AMORT.), TRANSF DE CHARGES		255 999	76 110	179 889	236.35
78174000	REPRISE PROVISION CREANCES DOU	16 361		16 361	
79100000	TRANSFERT CHARGES EXPLTION	141 786	34 946	106 840	305.73
79110000	TRANSFERT 20 CHARGES EXP	4 244	4 097	147	3.59
79110400	TRANSFERT CHARGES JACCON 20	55 062	22 620	32 442	143.42
79111000	TRANSFERT CHARGES 3V	21 838	14 447	7 391	51.16
79162000	TRANSF CHARGES AUTRES SERV EXT	7 865		7 865	
79164000	TRANSF CHGES SALAIR&CHGES SOC.	8 843		8 843	
AUTRES PRODUITS		76		76	
75800000	PRODT DIVERS GESTION COURANTE	76		76	
Total des Produits d'exploitation		6 510 645	4 451 914	2 058 730	46.24
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS		617 561	491 333	126 229	25.69
60210000	MATIERES CONSOMMABLES	575 798	449 493	126 305	28.10
60211000	PNEUS	41 763	41 840	77-	0.18-
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEM.)		14 106-	9 056-	5 050-	55.76-
60320000	VARIATION STOCKS AUTRES APPRO.	12 000-		12 000-	
60321000	VARIATION DE STOCK MC	2 106-	9 056-	6 950	76.74
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		2 079 906	1 167 267	912 639	78.19
60400000	ACHAT ETUDE PREST SERVIC	163 339	123 063	40 277	32.73
60400100	AUTRES SOUS TRAITANCE	249 001	120 084	128 916	107.35
60611000	OXYGENE ACETYLENE		251	251-	100.00-
60612000	EAU	1 708	1 770	62-	3.52-
60613000	ELECTRICITE	3 408	2 642	767	29.02
60614000	CARBURANT LUBRIFIANT	326 468	126 997	199 471	157.07
60615000	GAZ	2 564	2 201	363	16.50
60631000	PETIT OUTILLAGE	13 062	6 164	6 898	111.91
60635000	FOURNITURES ENTRETIEN	4 553	1 522	3 031	199.17
60640000	FOURNITURES ADMINISTRATI	3 388	1 960	1 428	72.84
60681000	VETEMENTS TRAVAIL	680		680	
60685000	DIVERS	7 274	3 193	4 080	127.78
61220800	CREDIT BAIL (108) DD 460 ZA	48 513	36 446	12 067	33.11

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N 31/12/2016 16	Exercice N-1 31/08/2015 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
61221000	CREDIT BAIL N 110 DE 962 ET	56 591	42 520	14 071	33.09
61321000	LOYER SCI ETEC	8 695	6 421	2 273	35.40
61322000	LOYER SCI JOB	122 387	84 008	38 379	45.68
61323000	LOYER SCI BLR	9 600	7 200	2 400	33.33
61350000	LOCATION REX ROTARY	4 313	2 667	1 645	61.69
61350100		5 370		5 370	
61350200	LOCATION CAR N124 FLIXBUS	46 274		46 274	
61353000	LOCATION BOITIER MOOVBOX	2 842	980	1 862	190.00
61550000	ENTRETIEN REPAR M/MOBILI	203 886	174 127	29 759	17.09
61550100	PARE BRISE	15 570	6 458	9 111	141.08
61560000	MAINTENANCE	22 043	13 800	8 243	59.73
61630000	ASSURANCE VEHICULE	100 996	55 888	45 108	80.71
61680000	AUTRES ASSURANCES	28 053	19 805	8 248	41.65
61810000	DOCUMENTATION GENERALES	524	708	183-	25.88-
62100000	PERSONNEL EXTERIEUR	1 707	839	869	103.60
62220000	COMMISSION SUR VENTE	4 350		4 350	
62260000	HONORAIRES	29 054	14 487	14 567	100.55
62270000	FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	913		913	
62310000	ANNONCES INSERTIONS	75 096	29 576	45 520	153.91
62340000	CADEAUX A LA CLIENTELE	8 527	3 939	4 588	116.47
62380000	DIVERS POURBOIRES DONS	1 170	845	325	38.46
62510000	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	452 639	244 697	207 942	84.98
62570000	RECEPTIONS	2 870	554	2 316	418.19
62610000	AFFRANCHISSEMENT	4 870	2 088	2 782	133.27
62620000	TELEPHONE	453	315	138	43.78
62620100	TELEPHONE PORTABLE	16 616	12 418	4 198	33.80
62620200	INTERNET	953	519	435	83.78
62700000	SERVICES BANCAIRES CA	2 177	873	1 304	149.26
62720000	SERVICES BANCAIRES LB	444	1 911	1 468-	76.80-
62730000	FRAIS CHEQUES VACANCES	40	177	137-	77.26-
62750000	SERVICES BANCAIRES BP	3 695	2 901	793	27.34
62810000	DIVERS COTISATIONS	23 230	10 252	12 978	126.59
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		114 551	90 428	24 123	26.68
63120000	TAXE APPRENTISSAGE	12 939	9 375	3 564	38.02
63130000	PART EMPLOYEUR F PROFESS	19 645	23 649	4 004-	16.93-
63340000	EFFORT CONSTRUCTION	8 961	5 887	3 074	52.22
63511000	CFE	2 750	2 418	332	13.72
63511100	CVAE	31 574	21 603	9 971	46.16
63512000	TAXE FONCIERE	5 895		5 895	
63540000	DROIT ENREGISTREMENT	4 794	2 610	2 184	83.67
63710000	ORGANIC		942	942-	100.00-
63780000	TAXES DIVERSES	27 993	23 944	4 049	16.91
SALAIRES ET TRAITEMENTS		2 001 447	1 395 523	605 924	43.42
64110000	SALAIRES APPOINTEMENT	2 058 689	1 398 896	659 792	47.17
64120000	CONGES PAYES	20 528	5 093-	25 621	503.09
64130000	PRIME FIN EXERCICE	90 000-		90 000-	
64140000	INDEMNITES	12 231	1 720	10 511	611.05
CHARGES SOCIALES		627 186	433 340	193 847	44.73
64510000	COTISATIONS URSSAF	557 026	313 542	243 484	77.66
64530000	COTIS.CAISSE RETRAITE	179 014	128 041	50 973	39.81
64540000	COTISATIONS ASSEDIC	69 164	51 514	17 651	34.26
64550000	COTIS.CAISSE CONGE PAYE	11 732	2 037-	13 769	675.92

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2016 16	Exercice N-1 31/08/2015 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
64560000 MEDECINE DU TRAVAIL	6 136	4 710	1 426	30 27
64580000 COTISATIONS AUTRES ORGAN	40 500-		40 500-	
64900000 Crédit d'impôt compétitivité e	155 386-	62 430-	92 956-	148 90-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 041 087	666 437	374 649	56 22
68110000 DOT.AMORT.IMMO INCORPOR		666 437	666 437-	100 00-
68111000 DAP - IMMOB. INCORPORELLES	5 702		5 702	
68112000 DAP - IMMOB CORPORELLES	1 035 385		1 035 385	
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR ACTIF CIRCULANT		1 618	1 618-	100 00-
68174000 PROVISIONS CLIENTS DOUTEUX		1 618	1 618-	100 00-
AUTRES CHARGES	14 083		14 083	
65400000 PERTE S/ CREANCE IRRECOUVRABLE	14 083		14 083	
Total des Charges d'exploitation	6 481 715	4 236 890	2 244 825	52 98
Résultat d'exploitation	28 929	215 024	186 095-	86 55-
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATIONS	306		306	
76100000 PRODUITS DE PARTICIPATIONS	306		306	
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	172	1 501	1 329-	88 52-
76400000 REVENUS CAPITAUX MOBILIERS	172	1 501	1 329-	88 52-
Total des Produits financiers	478	1 501	1 023-	68 17-
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	49 888	50 764	877-	1 73-
66110000 INTERET EMPRUNT/DETTES	49 888	50 734	847-	1 67-
66150000 AGIOS BANCAIRES		30	30-	100 00-
Total des Charges financières	49 888	50 764	877-	1 73-
Résultat financier	49 410-	49 263-	147-	0 30-
Résultat courant avant impôts	20 480-	165 761	186 242-	112 36-
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	29	50	21-	42 12-
77180000 AUTRES PROD.EXEP OP GEST	29	50	21-	42 12-
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL		73 000	73 000-	100 00-
77520100 PROD CESSION SANS TVA		73 000	73 000-	100 00-
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	144 538	89 112	55 426	62 20
78725000 REPRISE AMORTISSEMENTS DEROGAT	144 538	89 112	55 426	62 20
Total des Produits exceptionnels	144 567	162 162	17 595-	10 85-
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	3 954	2 077	1 877	90 33
67120000 AMENDES ET PENALITES	1 911	2 067	156-	7 53-
67180000 AUTRES CH.EXEPT.S/OP GES	2 043	11	2 032	NS

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2016 16	Exercice N-1 31/08/2015 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL		3 910	3 910-	100 00-
67520000 VALEUR NETTE COMPTABLE		3 910	3 910-	100 00-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	90 523	60 614	29 909	49 34
68725000 DOT AMORTISSEMENTS DEROGATOIRE	90 523	60 614	29 909	49 34
Total des Charges exceptionnelles	94 477	66 602	27 876	41 85
Résultat exceptionnel	50 090	95 560	45 471-	47 58-
IMPOTS SUR LES BENEFICES	350-	59 817	60 167-	100 59-
69500000 IMPOTS S/BENEFICES		59 817	59 817-	100 00-
69900000 CREDIT IMPOTS	350-		350-	
Total des produits	6 655 690	4 615 578	2 040 112	44 20
Total des charges	6 625 730	4 414 073	2 211 657	50 10
Bénefice ou perte (Produits - Charges)	29 960	201 505	171 545-	85 13-

ANNEXE

Exercice du 01/09/2015 au 31/12/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 453 956.01 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 6 254 569.85 Euros et dégageant un bénéfice de 29 959.60 Euros.

L'exercice a une durée de 16 mois, couvrant la période du 01/09/2015 au 31/12/2016.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société VOYAGES GOUNON a été transformée en Société par Actions Simplifiée le 27 juillet 2016. Constitué sous forme de Société à Responsabilité Limité, la décision de transformation a été prise à l'unanimité des associés réunis en Assemblée Générale Extraordinaire.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2015-06 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2015 au 31/12/2016

Informations générales complémentaires

Dans le cadre de la transposition de la directive comptable 2013/34/UE du 26 juin 2013 les dispositions du PCG relatives à l'amortissement et à la dépréciation des actifs immobilisés, corporels et incorporels et en particulier du fonds commercial, sont modifiées par le règlement 2015-06 du 23 novembre 2015 de l'ANC.

Avec les nouvelles règles, à compter de 2016, seront amortis les éléments de l'actif immobilisé qui ont une durée d'utilisation limitée. Que cette durée soit limitée (actif à amortir) ou non (pas d'amortissement), une dépréciation devra être constatée lorsque la valeur d'inventaire de l'actif est inférieure à la valeur comptable si l'on révoit que la perte de valeur sera durable.
Les dépréciations ne seront jamais reprises en résultat.

Dans ce contexte, les fonds de commerce à l'actif de la société sont présumés avoir une durée de vie non limitée, ils sont donc non amortissable sans qu'il y ait à en justifier.
Un test de dépréciation a donc été réalisé, à la clôture de l'exercice et il s'avère qu'il n'y a pas lieu de pratiquer une dépréciation.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 155 386 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/09/2015 au 31/12/2016

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	185 961		3 560
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	86 707		
Installations générales agencements aménagements divers	13 526		
Matériel de transport	5 194 436		597 736
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	20 809		3 335
TOTAL	5 315 477		601 071
Autres participations	626		14
Autres titres immobilisés	4 575		
Prêts, autres immobilisations financières	2 500		250
TOTAL	7 701		264
TOTAL GENERAL	5 509 139		604 895

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			189 521	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 300	84 407	
Installations générales agencements aménagements divers			13 526	
Matériel de transport		48 120	5 744 051	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			24 144	
TOTAL		50 420	5 866 128	
Autres participations			641	
Autres titres immobilisés			4 575	
Prêts, autres immobilisations financières			2 750	
TOTAL			7 965	
TOTAL GENERAL		50 420	6 063 613	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	16 429	5 702	0	22 130
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	55 305	14 292	2 300	67 297
Installations générales agencements aménagements divers	13 526			13 526
Matériel de transport	3 094 133	1 019 550	48 120	4 065 563
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	19 355	1 543	0	20 898
TOTAL	3 182 319	1 035 385	50 421	4 167 283
TOTAL GENERAL	3 198 748	1 041 087	50 421	4 189 414

ANNEXE

Exercice du 01/09/2015 au 31/12/2016

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	5 702				
Instal.techniques matériel outillage indus.	14 292				
Matériel de transport	889 899	129 651			237 616
Matériel de bureau informatique mobilier	1 543				
TOTAL	905 734	129 651			237 616
TOTAL GENERAL	911 436	129 651			237 616

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	358 631	90 523	144 538		304 616
TOTAL	358 631	90 523	144 538		304 616

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	16 361		16 361		
TOTAL	16 361		16 361		
TOTAL GENERAL	374 992	90 523	160 899		304 616
Dont dotations et reprises					
d'exploitation			16 361		
exceptionnelles		90 523	144 538		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 750		2 750
Autres créances clients	542 608	542 608	
Personnel et comptes rattachés	154	154	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 438	9 438	
Impôts sur les bénéfices	223 994	223 994	
Taxe sur la valeur ajoutée	41 699	41 699	
Divers état et autres collectivités publiques	80 011	80 011	
Débiteurs divers	33 861	13 555	20 306
Charges constatées d'avance	12 922	12 922	
TOTAL	947 438	924 382	23 056

ANNEXE

Exercice du 01/09/2015 au 31/12/2016

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	889	889		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 718 207	622 633	1 095 574	
Fournisseurs et comptes rattachés	238 251	238 251		
Personnel et comptes rattachés	228 551	228 551		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	298 780	298 780		
Taxe sur la valeur ajoutée	89 324	89 324		
Autres impôts taxes et assimilés	42 717	42 717		
Autres dettes	10 118	10 118		
TOTAL	2 626 838	1 531 264	1 095 574	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	579 076			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	988 591			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	30.0000	4 000			4 000

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FC AGM TOURISME	25 000			25 000	
FC ESQUIS	5 000			5 000	
FC C DAVID	20 500			20 500	
FC TARI	113 574			113 574	
Total	164 074			164 074	

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2015 au 31/12/2016

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 15 ans
Installations techniques	Linéaire	1 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	1 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	1 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 230
Autres créances	90 234
Total	91 464

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	889
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 720
Dettes fiscales et sociales	188 423
Total	229 032

ANNEXE

Exercice du 01/09/2015 au 31/12/2016

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	12 922
Total	12 922

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		332 570
CREDIT BAIL	332 570	
Total (1)		332 570

Engagements reçus

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art 531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				520 000	520 000
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				132 857	132 857
- dotations de l'exercice				99 008	99 008
Total				231 865	231 865
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				114 906	114 906
- exercice				105 289	105 289
Total				220 195	220 195
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				78 966	78 966
- entre 1 et 5 ans				253 604	253 604
Total				332 570	332 570
Valeur résiduelle					
- entre 1 et 5 ans				2 400	2 400
Total				2 400	2 400

ANNEXE

Exercice du 01/09/2015 au 31/12/2016

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
62 ans	moins de 2 ans	14 003
55 à 59 ans	3 à 7 ans	6 391
50 à 54 ans	8 à 12 ans	4 558
45 à 49 ans	12 à 17 ans	11 654
40 à 44 ans	18 à 22 ans	1 222
moins de 35 ans	plus de 27 ans	929
Engagement total		38 757

Hypothèses de calculs retenues

Pour chaque salarié, l'indemnité de départ à la retraite est appréciée selon :
- départ à la retraite à l'âge de 62 ans, âge legal de départ à la retraite
- le turn over pris en compte est de niveau faible
- le taux d'actualisation pris en compte est de 2.5%, par référence au taux du marché (OAT 10 ANS) selon la norme IAS19
- un taux de charges patronales de 40% a été retenu pour les non cadres et 50% pour les cadres
- une progression des salaires de 2% a été retenu

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- AUTRES PROD EXEP OP GESTION	29	77180000
- REPRISE AMORTISSEMENT DEROGATOIRE	144 538	78725000
Total	144 567	
Charges exceptionnelles		
- CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 911	67120000
- AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES S/ OP GES	2 043	67180000
- DOTATION AMORT DEROGATOIRE	90 523	68725000
Total	94 477	

Le 03/05/2017
CERVIN

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(1) BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2017

Désignation de l'entreprise : VOYAGES GOUNON — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 16
Adresse de l'entreprise : zi la borie 43120 MONISTROL SUR LOIRE — Durée de l'exercice précédent* : 12
Numéro SIRET* : 41336321900028 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31 12 2016 Net 3	N-1 clos le 31 08 2015 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	25 446	AG 22 130	3 316	5 457
	Fonds commercial (1)	AH	164 075	AI	164 075	164 075
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	84 407	AS 67 297	17 110	31 402
	Autres immobilisations corporelles	AT	5 781 721	AU 4 099 987	1 681 734	2 101 756
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	641	CV	641	626
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	4 575	BE	4 575	4 575
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	2 750	BI	2 750	2 500
	TOTAL (II)	BJ	6 063 613	BK 4 189 414	1 874 200	2 310 391
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	34 655	BM	34 655	20 549
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	2 024	BW	2 024	29 095
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	542 608	BY	542 608	291 662
	Autres créances (3)	BZ	389 158	CA	389 158	128 827
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	368 517	CE	368 517	608 310
	Disponibilités	CF	229 872	CG	229 872	366 697
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	12 922	CI	12 922	19 359
	TOTAL (III)	CJ	1 579 756	CK	1 579 756	1 464 498
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	7 643 370	IA 4 189 414	3 453 956	3 774 889

Renvois : (1) Dont droit au bail ; (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP ; (3) Part à plus d'un an CR 20 306
Clause de réserve de propriété * ; Immobilisations ; Stocks ; Créances

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : VOYAGES GOUNON — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 120 000)	DA	120 000	120 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	12 000	12 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	335 256	233 751
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	29 960	201 505
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	304 616	358 631
	TOTAL (I)	DL	801 831	925 886
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 719 096	2 129 043
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		50 093
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	25 287	79 870
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	238 251	120 430
	Dettes fiscales et sociales	DY	659 372	469 567
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	10 118	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	2 652 125	2 849 003
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 453 956	3 774 889
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	ID		
	(2) Dont Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 556 551	2 849 003
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts))

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2017

Désignation de l'entreprise : VOYAGES GOUNON — Néant ☐

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	5 810 399	FH	444 171	FI	6 254 570	4 375 804
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	5 810 399	FK	444 171	FL	6 254 570	4 375 804
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	255 999	76 110
	Autres produits (1) (11)					FQ	76	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	6 510 645	4 451 914
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	617 561	491 333
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(14 106)	(9 056)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 079 906	1 167 267
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	114 551	90 428
	Salaires et traitements*					FY	2 001 447	1 395 523
	Charges sociales (10)					FZ	627 186	433 340
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	1 041 087	666 437
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		1 618
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	14 083	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	6 481 715	4 236 890
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	28 929	215 024
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	306	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	172	1 501
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	478	1 501
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	49 888	50 764
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	49 888	50 764
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(49 410)	(49 263)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(20 480)	165 761

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2017

(Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts))

Désignation de l'entreprise : VOYAGES GOUNON — Néant ☐

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	29	50
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		73 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	144 538	89 112
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	144 567	162 162
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	3 954	2 077
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		3 910
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	90 523	60 614
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	94 477	66 602
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	50 090	95 560
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(350)	59 817
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	6 655 690	4 615 578
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 625 730	4 414 073
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	29 960	201 505
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
(2) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP	105 104	78 966
(3) Dont	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	239 638	76 110
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles . facultatives A6 / obligatoires A9			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
Cf état annexe	94 477	144 567

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : VOYAGES GOUNON — 31/12/2016

Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
REPRISE AMORTISSEMENT DEROGAT		144 538
AUTRES PROD DE GESTION EXCEPT		29
AMENDES ET PENALITES	1 911	
DOT AMORT DEROGATOIRE	90 523	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	2 043	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2017

Désignation de l'entreprise : VOYAGES GOUNON — Néant ☐

CADRE A — IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou précédent s'il a été fait opération 2		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	185 961	KE		KF	3 560
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre (Dont Composants L9)		KJ		KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui (Dont Composants M1)		KM		KN		KO	
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * (Dont Composants M2)		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels (Dont Composants M3)		KS	86 707	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements aménagements divers *		KV	13 526	KW		KX	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY	5 194 436	KZ		LA	597 736
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	20 809	LC		LD	3 335
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
		TOTAL III	LN	5 315 477	LO		LP	601 071
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
	Autres participations		8U	626	8V		8W	14
	Autres titres immobilisés		IP	4 575	IR		IS	
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	2 500	IU		IV	250
		TOTAL IV	LQ	7 701	LR		LS	264
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	5 509 139	ØH		ØJ	604 895

CADRE B — IMMOBILISATIONS

				Diminutions : par virements de poste à poste 1	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en rebut ordinaire 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou par suite d'opérations sur titres ou augmentations : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO	DO	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	LW 189 521	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC	
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF	
	Constructions	Inst. gales, agencts et am des constructions	IS		MG	MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ 2 300	MK 84 407	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN 13 526	MO	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP 48 120	MQ 5 744 051	MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 24 144	MU	
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA	NB	
	Avances et acomptes		NC		ND	NE	NF	
		TOTAL III	IY		NG 50 420	NH 5 866 128	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7	ØW	
	Autres participations		IØ		ØX	ØY 641	ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B	2C 4 575	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	2F 2 750	2G	
		TOTAL IV	I3		NJ	NK 7 965	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK 50 420	ØL 6 063 613	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

DGFiP N° 2055 2017

(6) AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : VOYAGES GOUNON — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CV		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE	16 429	PF	5 702	PG	0	PH	22 130	
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	55 305	QA	14 292	QB	2 300	QC	67 297	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	13 526	QE		QF		QG	13 526	
	Matériel de transport	QH	3 094 133	QI	1 019 550	QJ	48 120	QK	4 065 563	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	19 355	QM	1 543	QN	0	QO	20 898	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL III		QU	3 182 319	QV	1 035 385	QW	50 421	QX	4 167 283	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	3 198 748	ØP	1 041 087	ØQ	50 421	ØR	4 189 414	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement — TOTAL I		M9		X1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. générales agencements et aménagements	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9	90 523	V1		V2		V3	144 538	V4		V5	(54 015)
	Mat. bureau et informat. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récupérables et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X3		X3	90 523	X4		X5		X6	144 538	X7		X8	(54 015)
Frais d'augmentation de titres de participations — TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ	90 523	NR		NS		NT	144 538	NU		NV	(54 015)
Total général (NP + NQ + NR)		NW	90 523	Total général (NS + NT + NU)	NV	144 538	Total général (NW + NV)	NZ	(54 015)						

CADRE C — MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DGFiP N° 2056 2017

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : VOYAGES GOUNON — Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	5T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	5U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	5V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	5X	358 631	TM	90 523	TN	144 538	TO	304 616
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	5J		1K		1L		1M	
	Autres provisions réglementées (1)	5Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	5Z	358 631	TS	90 523	TT	144 538	TU	304 616
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	4A		4B		4C		4D	
	sur immobilisations - corporelles	4E		4F		4G		4H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	4N		4P		4R		4S	
	Sur comptes clients	4T	16 361	4U		4V	16 361	4W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	4X		4Y		4Z		5A	
	TOTAL III	7B	16 361	TY		TZ	16 361	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	374 992	UB	90 523	UC	160 899	UD	304 616
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE		UF	16 361		
	- financières			UG		UH			
	- exceptionnelles			UJ	90 523	UK	144 538		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C G I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C G I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(8) ETAT DES ÉCHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2017

Désignation de l'entreprise : VOYAGES GOUNON — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM	UN
	Prêts (1) (2)	UP		UR	US
	Autres immobilisations financières	UT	2 750	UV	UW 2 750
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA			
	Autres créances clients	UX	542 608	542 608	
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation déduite ci-contre * UO)	Z1			
	Personnel et comptes rattachés	UY	154	154	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	9 438	9 438	
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	223 994	223 994	
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	41 699	41 699	
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN			
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	80 011	80 011	
	Groupe et associés (2)	VC			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	33 861	13 555	20 306
	Charges constatées d'avance	VS	12 922	12 922	
	TOTAUX	VT	947 438	VU 924 382	VV 23 056
RENVOIS (1)	Montant des prêts accordés en cours d'exercice	VD			
	Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	VE			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF			

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7V				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	889	889		
	à plus de 1 an à l'origine	VH	1 718 207	622 633	1 095 574	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	238 251	238 251		
Personnel et comptes rattachés		8C	228 551	228 551		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	298 780	298 780		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	89 324	89 324		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	42 717	42 717		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	10 118	10 118		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	2 626 838	VZ 1 531 264	1 095 574	
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	579 076	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	988 591			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(9) DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2017

Désignation de l'entreprise : VOYAGES GOUNON — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 31/12/2016

I. RÉINTEGRATIONS — BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

							WA	29 960
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) — de l'exploitant ou des associés						WB	
	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) — de son conjoint			moins part déductible *		à réintégrer	WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 de C.G.I)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 octies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	6 045	Charges à payer hors délais et versements non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	7 956
	Amendes et pénalités	WJ	1 911	Charges financières (art. 212 bis)*	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	
Quote-part	Réintégration résultant d'une société de personnes ou un G I E	WL		Réintégration bénéfice non taxé à l'article 209 II du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR	627
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité énumérée)	SW	WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MS		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							YI	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
						TOTAL I	WR	38 543

II. DÉDUCTIONS — PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G I E *							WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WU	8 313
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
	Plus-values nettes à long terme — imposées aux taux de 0 %						WH	
	Plus-values nettes à long terme — imposées aux taux de 19 %						WP	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations	ZA				XA	
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
Mesures d'incitation à la création d'entreprises et à l'aménagement du territoire	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficulté) (art. 44 undecies)	K9		Entreprises nouvelles (art. 44 septies A)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	LS	
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208 C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA	
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	QV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	
						Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XS	254
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Déduction exceptionnelle pour investissements *		X9		Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZJ	XG	155 736
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y2	
						TOTAL II	XH	164 303

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI		XJ 125 760
	déficit (II moins I)			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL		XL
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		XO 125 760

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : VOYAGES GOUNON 31/12/2016

Détail des réintégrations diverses		
Détail des déductions diverses		
CICE		155 386
CIF		350
Total des déductions diverses	XG	155 736

(10) **DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

DGFiP N° 2058-B 2017

Désignation de l'entreprise : VOYAGES GOUNON — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	125 760
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	125 760

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1e bis Al 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	145 706

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1e bis Al 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
EFFORT A LA CONSTRUCTION	9K	6 045	9L	8 313
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	6 045	YO	8 313
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher) — XU ☐

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DGFiP N° 2058-C 2017

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise VOYAGES GOUNON — Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		Affectations aux réserves - Réserves légales	ZB		
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	201 505	Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	101 505	
Prélèvements sur les réserves	ØE		Dividendes	ZE	100 000	
			Autres répartitions	ZF		
TOTAL I	ØF	201 505	Report à nouveau	ZG		
			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	201 505	

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice — XV

RENSEIGNEMENTS DIVERS

			Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7 520 000)	YQ	334 970	
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT	412 340	243 147
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 199 480)	XQ	199 480	101 277
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU	1 707	839
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	29 967	14 487
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV	4 350	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST	1 432 061	807 518
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	2 079 906	1 167 267
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW	34 324	24 021
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	9Z	80 227	66 407
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	114 551	90 428
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée	YY	608 418	458 239
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	394 261	258 815
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2016)*	ØB	1 343 338	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS		
	- Effectif moyen du personnel * (dont: apprentis: ; handicapés:)	YP	54	45
	- Effectif affecté à l'activité artisanale	RL		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%	%
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP		- Filiales et participations : (Liste su 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher ici Sinon 0	ZR 0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG		
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH		

RÉGIME DE GROUPE*							
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JR		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Dossier : 357313 — VOYAGES GOUNON
tenue en euros

Révision au 31/12/2016
Page : 1

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/09/2015 au 31/12/2016

Compte : 20500000 LOGICIELS

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date	Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00000 000 LOGICIELS PACK MS OFFICE	696.00	151003	L 100,00	696.00		696.00		
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 001 LOGICIEL CONDUITE	1 735.00	250507	L 100,00	1 735.00		1 735.00		
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 002 SITE INTERNET	4 470.00	291010	L 33,33	4 470.00		4 470.00		
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 003 ABC CAR PLANNING	13 525.00	200913	L 33,33	8 778.72	4 746.28	13 525.00		
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 004 2 LICENCES ABC	1 460.00	170214	L 33,33	748.93	648.89	1 397.82	62.18	
Date de mise en service : 01/09/2015								
00001 000 JACCON logiciel ABC cars	3 560.00	301116	L 100,00		306.56	306.56	3 253.44	

Compte : 20700000 FOND DE COMMERCE

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date	Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00000 000 FONDS DE COMMERCE	113 574.52	010997	N 0,00				113 574.52	
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 001 ACHOND FONDS DAVID	20 500.00	010712	N 0,00				20 500.00	
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 002 FONDS DE COMMERCE ESQUIS	5 000.00	141112	N 0,00				5 000.00	
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 003 FONDS DE COMMERCE AGN	25 000.00	011114	N 0,00				25 000.00	
Date de mise en service : 01/09/2015								

Compte : 21500000 INST.TECH.MAT.ET OUTIL.

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date	Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00000 000 KARCHER	2 744.08	301198	L 20,00	2 744.08		2 744.08		
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 001 CRIC	686.02	300600	L 25,00	686.02		686.02		
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 002 REMORQUE	825.98	020601	L 25,00	825.98		825.98		
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 003 MOTOBROSSE	1 524.49	311001	L 20,00	1 524.49		1 524.49		
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 004 DEMONTE PNEUS	3 735.00	231102	L 20,00	3 735.00		3 735.00		
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 005 KARCHER SIEGE	875.00	280206	L 20,00	875.00		875.00		
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 006 CHARIOT ELEVATEUR	2 300.00	280906	L 20,00	2 300.00		2 300.00		
Date de mise en service : 01/09/2015								
Rebut	2 300.00-					2 300.00-		311216
00000 007 PONT 4 COLONNES	13 000.00	271206	L 10,00	11 281.11	1 718.89	13 000.00		
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 008 REGLOPHARE LASER	680.00	300608	L 20,00	680.00		680.00		

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/09/2015 au 31/12/2016

Compte : 21500000 INST.TECH.MAT.ET OUTIL.

Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 009 CRIC HYDRO/PNEUMATIQUE	1 359.00	300608	L	20,00	1 359.00		1 359.00	
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 010 TIRE CLOU	800.00	200812	L	20,00	484.89	213.33	698.22	101.78
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 011 APPAREIL SEMI AUTO	1 390.00	200812	L	20,00	842.49	370.67	1 213.16	176.84
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 012 CHAUFFE EAU	980.00	201212	L	20,00	528.66	261.33	789.99	190.01
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 013 ASPIRATEUR	1 407.50	081014	L	33,33	420.95	625.56	1 046.51	360.99
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 014 ETYLOTEST	13 606.14	300914	L	25,00	3 127.53	4 535.38	7 662.91	5 943.23
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 015 ETYLOTEST	1 050.00	311014	L	25,00	219.48	350.00	569.48	480.52
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 016 SERVEUR ALCATEL	3 685.00	070115	L	25,00	598.81	1 228.33	1 827.14	1 857.86
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 017 LECTEUR DE DISQUE	865.00	310815	L	25,00	0.60	288.33	288.93	576.07
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 018 EQUIPEMENT DE CUVE	6 148.00	151003	L	10,00	6 148.00		6 148.00	
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 019 COMPRESSEUR	5 976.70	311003	L	12,50	5 976.70		5 976.70	
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 020 STOCKAGE CARBURANT	5 585.00	230903	L	10,00	6 585.00		6 585.00	
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 021 ALARME	31.25	260509	L	100,00	31.25		31.25	
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 022 AUTOMATE GESTION CARBURANT	2 600.00	160913	L	20,00	1 018.33	693.33	1 711.66	888.34
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 023 PRESSE A PIVOT	900.00	240314	L	20,00	258.50	240.00	498.50	401.50
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 024 KIT EAD ETYLOTEST	1 287.78	310714	L	25,00	349.67	429.26	778.93	508.85
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 025 KIT EAD ETYLOTEST	1 287.78	310714	L	25,00	349.67	429.26	778.93	508.85
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 026 KIT EAD ETYLOTEST	1 287.78	310714	L	25,00	349.67	429.26	778.93	508.85
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 027 KIT EAD ETYLOTEST	1 287.78	310714	L	25,00	349.67	429.26	778.93	508.85
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 028 KIT ETHYLOTEST ANTIDEMARRAGE	1 020.00	310714	L	25,00	276.96	340.00	616.96	403.04
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 029 KIT ETHYLOTEST ANTIDEMARRAGE	1 020.00	310714	L	25,00	276.96	340.00	616.96	403.04
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 030 KIT ETHYLOTEST ANTIDEMARRAGE	1 020.00	310714	L	25,00	276.96	340.00	616.96	403.04
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 031 JAUGE LASER ALIGNEMENT	892.50	070814	L	20,00	190.40	238.00	428.40	464.10
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 032 INFRAROUGE CRS 3C	1 499.00	070814	L	20,00	319.79	399.73	719.52	779.48
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 033 EQUILIBREUSE	2 350.00	070814	L	12,50	313.33	391.67	705.00	1 645.00
Date de mise en service : 01/09/2015								

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/09/2015 au 31/12/2016

Compte : 21810000 AGENCEMENT

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date	Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00000 000 RIDEAU GARAGE	1 700.00	221203	L 10,00	1 700.00		1 700.00		
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 001 AMENAGEMENT ABORD BATIMENT	11 825.98	220205	L 10,00	11 825.98		11 825.98		
Date de mise en service : 01/09/2015								

Compte : 21820000 MATERIEL TRANSPORT

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date	Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00000 000 CLIO UTILITAIRE 786KF 43 N 15	4 496.66	230502	L 25,00	4 496.66		4 496.66		
Date de mise en service : 01/09/2015								
Rebut	4 496.66-					4 496.66-		311216
00000 001 renault master 3226 kp N 47	24 978.80	070905	L 20,00	24 978.80		24 978.80		
Date de mise en service : 01/09/2015								
Rebut	24 978.80-					24 978.80-		311216
00000 002 RENAULT TRAFIC 4023 KP	16 320.65	130905	L 20,00	16 320.65		16 320.65		
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 003 GPS 7293 KG43 N 46	1 680.00	301105	L 20,00	1 680.00		1 680.00		
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 004 GPS 885 KM	1 680.00	061205	L 20,00	1 680.00		1 680.00		
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 005 GPS 9893 KF	1 680.00	311205	L 20,00	1 680.00		1 680.00		
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 006 GPS 8458 KM 43	1 680.00	310106	L 20,00	1 680.00		1 680.00		
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 007 GPS 9255 JZ	1 680.00	310106	L 20,00	1 680.00		1 680.00		
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 008 VAN KOOL AY 555 WP N 49	217 000.00	020306	L 14,28	217 000.00		217 000.00		
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 009 TRAFIC 7296 KR 43 N 53	17 720.66	250706	L 20,00	17 720.66		17 720.66		
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 010 MASTER 8322 KR 43 N 52	23 518.79	310806	L 20,00	23 518.79		23 518.79		
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 011 MOTEUR MASTER 8304 KA 43	1 300.00	310506	L 33,33	1 300.00		1 300.00		
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 012 GPS CARS 5222 KC 43	1 680.00	100406	L 20,00	1 680.00		1 680.00		
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 013 RENAULT N 56 CLIO	10 944.94	290107	L 20,00	10 944.94		10 944.94		
Date de mise en service : 01/09/2015								
Rebut	10 944.94-					10 944.94-		311216
00000 014 VAN KOOL 608 KT N 58	212 000.00	310107	L 14,28	212 000.00		212 000.00		
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 015 TRAFIC 1907 KV 43 N 62	16 404.68	190707	L 20,00	16 404.68		16 404.68		
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 016 TRAFIC 1906 KV 43 N 61	16 404.68	190707	L 20,00	16 404.68		16 404.68		
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 017 TRAFIC 1058 KY 43 N 65	16 649.25	250808	L 20,00	16 649.25		16 649.25		
Date de mise en service : 01/09/2015								
00000 018 FAST 6179 KZ N 68	143 000.00	230109	L 14,28	134 942.05	8 057.95	143 000.00		

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/09/2015 au 31/12/2016

Compte : 21820000 MATERIEL TRANSPORT

Date de mise en service : 01/09/2015									
DEROGATOIRE					8 057.95	8 057.95-			
00000 019 FAST 9894 XZ N 70	148 000.00	230209	L	14,28	137 898.43	10 101.57	148 000.00		
Date de mise en service : 01/09/2015									
DEROGATOIRE					10 101.57	10 101.57-			
00000 020 MASTER N71 AC -185-NE	23 572.47	280809	L	20,00	23 572.47		23 572.47		
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 021 PEUGEOT 206 AF 957 LK N 73	4 650.00	181109	L	33,33	4 650.00		4 650.00		
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 022 206 AG 822 DW N 74	4 650.00	181109	L	33,33	4 650.00		4 650.00		
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 023 FAST N 77 AL 951 LC	147 000.00	010210	L	14,28	117 250.00	28 000.00	145 250.00	1 750.00	
DEROGATOIRE					17 310.44	15 560.44-	1 750.00		
00000 024 FAST N 75 AL 976 LG	142 000.00	010210	L	14,28	113 261.88	27 047.61	140 309.49	1 690.51	
Date de mise en service : 01/09/2015									
DEROGATOIRE					16 721.67	15 031.16-	1 690.51		
00000 025 BOVA N 76 AL 137 WQ	135 680.00	160210	L	14,28	106 874.98	25 704.00	132 578.98	2 421.02	
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 026 SCANIA PB N 78 AP 110 PD	250 000.00	290310	L	14,28	193 650.82	47 619.05	241 269.87	8 730.13	
Date de mise en service : 01/09/2015									
DEROGATOIRE					34 496.02	25 765.88-	8 730.14		
00000 027 FAST N 80 AQ 501 DH	158 000.00	310310	L	14,28	122 324.61	30 095.24	152 419.85	5 580.15	
Date de mise en service : 01/09/2015									
DEROGATOIRE					21 864.19	16 284.04-	5 580.15		
00000 028 FAST N 79 AQ-525-DH	158 000.00	310310	L	14,28	122 324.61	30 083.20	152 407.81	5 592.19	
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 029 MASTER AH-244-GJ N 81	10 000.00	200710	L	25,00	10 000.00		10 000.00		
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 030 TRAFIC AY-662-ZE N 82	12 500.00	090810	L	25,00	12 500.00		12 500.00		
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 031 RIPA PNEUS	718.70	310310	L	25,00	718.70		718.70		
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 032 PEUGEOT 207 N 83 BG 310 RS	7 700.00	170111	L	33,33	7 700.00		7 700.00		
Date de mise en service : 01/09/2015									
Rebut	7 700.00-						7 700.00-		311216
00000 033 FAST BR 686 XS (89)	166 000.00	020511	L	14,28	98 150.81	31 619.05	129 769.86	36 230.14	
Date de mise en service : 01/09/2015									
DEROGATOIRE					35 123.37	15 256.14-	19 867.23		
00000 034 FAST BR 708 RS (90)	166 000.00	020511	L	14,28	98 150.81	31 619.05	129 769.86	36 230.14	
Date de mise en service : 01/09/2015									
DEROGATOIRE					35 123.37	15 256.14-	19 867.23		
00000 035 VEHIXEL SPRINT BP 294 VB 87	53 500.00	180511	L	14,28	32 291.08	10 190.48	42 481.56	11 018.44	
Date de mise en service : 01/09/2015									
DEROGATOIRE					10 960.25	5 066.14-	5 894.11		
00000 036 VEHIXEL SPRINT BP 264 VB N 86	53 500.00	180511	L	14,28	32 291.08	10 190.48	42 481.56	11 018.44	
Date de mise en service : 01/09/2015									
DEROGATOIRE					10 960.25	5 066.14-	5 894.11		
00000 037 VEHIXEL SPRIN BQ 465 JF N 88	69 500.00	260511	L	14,29	41 617.26	13 238.09	54 855.35	14 644.65	
Date de mise en service : 01/09/2015									
DEROGATOIRE					14 569.05	6 581.24-	7 987.81		
00000 038 BOVA BR 603 YY N 92	212 000.00	260711	L	14,28	124 087.28	40 364.80	164 452.08	47 547.92	
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 039 MOTEUR ECHANGE N 41 8458 XM 43	9 700.00	100611	L	20,00	8 196.50	1 503.50	9 700.00		
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 040 BOVA N 91 BR595YY	212 000.00	260711	L	14,28	124 087.28	40 364.80	164 452.08	47 547.92	

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/09/2015 au 31/12/2016

Compte : 21820000 MATERIEL TRANSPORT

Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 041 MASTER N 84 BV 901ZX	26 684.00	111011	L	16,67	20 754.22	5 929.78	26 684.00		
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 042 BOVA N 94 CA 417 VD	118 000.00	191111	L	16,67	89 286.67	26 227.47	115 514.14	2 485.86	
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 043 BOVA N 95 CA 498MJ	118 000.00	191211	L	16,67	87 320.00	26 227.47	113 547.47	4 452.53	
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 044 SPRINTER N 93 BZ 643 TX	65 500.00	211111	L	20,00	51 755.56	16 744.44	68 500.00		
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 045 MASTER N 85 BE 747 TC	26 684.00	020312	L	16,67	19 553.44	5 930.96	25 484.40	1 199.60	
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 046 KIT DRAEGER N 85 MT0109	1 450.00	281211	L	20,00	1 065.75	384.25	1 450.00		
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 047 KIT DRAEGER N 84 MT0105	1 451.25	171011	L	20,00	1 123.91	327.34	1 451.25		
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 048 VAN HOOL n 50 T917 AW 995 SX	2 350.00	240312	L	100,00	2 350.00		2 350.00		
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 049 JUMPY CJ 874 CE	4 500.00	010712	L	50,00	4 500.00		4 500.00		
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 050 BOVA CJ 380 BJ N 98	110 000.00	230712	L	20,00	68 322.22	29 333.33	97 655.55	12 344.45	
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 051 MERCEDES CJ 649 VT N 97	50 000.00	310712	L	20,00	30 861.11	13 333.33	44 194.44	5 805.56	
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 052 TRAVAUX MERCEDES MT 0118	5 000.00	310712	L	20,00	3 086.11	1 333.33	4 419.44	580.56	
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 053 ETHYLOTEST DRAEGER MT0118	1 432.45	310812	L	20,00	860.27	381.99	1 242.26	190.19	
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 054 FAST AR 851 SP N 99 OCCASION	120 000.00	010912	L	20,00	72 000.00	32 000.00	104 000.00	16 000.00	
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 055 GIROUETTE	29 000.05	190912	L	20,00	17 110.03	7 733.35	24 843.38	4 156.67	
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 056 DTCO CA 498 MJ	1 093.40	170912	L	20,00	646.32	291.57	937.89	155.51	
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 057 IVECO 6520 KW 43 N 63	1 000.00	150113	L	100,00	1 000.00		1 000.00		
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 058 SCANIA N 100 CS 037 DW NEUF	262 000.00	280313	L	14,28	90 764.28	49 904.76	140 669.04	121 330.96	
Date de mise en service : 01/09/2015									
DEROGATOIRE					69 984.20	6 511.19-	63 473.01		
00000 059 VAN HOOL N 60 AY 638 ZE	2 240.00	050413	L	100,00	2 240.00		2 240.00		
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 060 FACT N 101 CT 481 SN OCCASION	67 500.00	220313	L	25,00	41 203.13	22 500.00	63 703.13	3 796.87	
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 061 SPRINTER N 102 CX 015DM	56 000.00	230713	L	14,28	18 377.78	10 662.40	29 040.18	26 959.82	
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 062 CAR N 105G NAVIGO CX-266-MA	94 500.00	020813	L	14,28	28 087.50	17 992.80	46 080.30	48 419.70	
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 063 CAR N 106G NAVIGO CX-340-MA	94 500.00	020813	L	14,28	28 087.50	17 992.80	46 080.30	48 419.70	
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 064 TRAFIC CX-516-TN N 103G	17 739.72	220813	L	20,00	7 184.58	4 730.59	11 915.17	5 824.55	
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 065 CAR JUMBO N 102 OCCASION	135 000.00	300813	L	20,00	54 075.00	36 000.00	90 075.00	44 925.00	
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 066 AUTOCAR TOURINO N109	165 000.00	191213	L	14,28	40 071.43	31 428.57	71 500.00	93 500.00	
Date de mise en service : 01/09/2015									
DEROGATOIRE					39 955.77	4 988.39	44 944.16		

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/09/2015 au 31/12/2016

Compte : 21620000 MATERIEL TRANSPORT

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date		Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00000 067 PEUGEOT 207 AW899PS N 107	7 900.50	311213	L	25,00	3 297.37	2 633.50	5 930.87	1 969.63	
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 068 PEUGEOT 206 DD 692 VG N 73	4 200.00	280214	L	25,00	1 577.92	1 400.00	2 977.92	1 222.08	
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 069 COMPLEMNT CAR 108 EN CREDIT BA	5 000.00	280214	L	14,28	1 073.42	952.00	2 025.42	2 974.58	
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 070 KRAFTER LINEO AD548FK	29 000.00	011114	L	33,33	8 055.56	12 888.89	20 944.45	8 055.55	
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 071 MERCEDES SPINTER BV 271 CD	35 000.00	011114	L	25,00	7 291.67	11 666.67	18 958.34	16 041.66	
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 072 RENAULT TRAFIC CM 058FC	10 500.00	011114	L	33,33	2 916.67	4 666.67	7 583.34	2 916.66	
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 073 RENAULT TRAFIC BQ 451 WC	10 500.00	011114	L	33,33	2 916.67	4 666.67	7 583.34	2 916.66	
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 074 MERCEDES DR-540-CG N 113	313 500.00	280415	L	14,28	14 306.55	59 714.28	74 020.83	239 479.17	
Date de mise en service : 01/09/2015									
DEROGATOIRE					19 282.78	21 688.37	40 971.15		
00000 075 PEUGEOT 208 DF-856-GE N 114	10 900.00	290515	L	33,33	928.52	4 844.44	5 772.96	5 127.04	
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 076 MERCEDES DR -874 -LD N 115	313 500.00	020615	D	14,29	11 072.02	59 714.28	70 786.30	242 713.70	
Date de mise en service : 01/09/2015									
DEROGATOIRE					14 119.98	63 846.46	77 966.44		
00000 077 PEUGEOT 208 DP 387 QP N116	13 166.67	140915	L	25,00		4 270.02	4 270.02	8 896.65	
00000 078 MAESTRO 23 DX 208 BP N 117	50 571.42	041115	L	20,00		11 715.71	11 715.71	38 855.71	
00000 079 MAESTRO DX 922 BW N 118	50 571.42	031115	L	20,00		11 743.81	11 743.81	38 827.61	
00000 080 MAESTRO DX445JV N 119	50 571.42	231115	L	20,00		11 181.90	11 181.90	39 389.52	
00000 081 SETRA	331 200.00	070116	L	16,67		54 290.86	54 290.86	276 909.14	
00000 082 MAESTRO DX 947 KC N 121	50 571.42	101215	L	20,00		10 704.28	10 704.28	39 867.14	
00000 083 RENAULT MASTER DY 459 VC N 122	25 475.82	110116	L	20,00		4 953.63	4 953.63	20 522.19	
00000 084 MASTER DZ 932 ZE	25 607.70	250216	L	20,00		4 353.31	4 353.31	21 254.39	

Compte : 21830000 MAT.BURRAU ET INFORMAT

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date		Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00000 000 TELEPHONES-STANDARD	1 600.71	301101	L	20,00	1 600.71		1 600.71		
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 001 TABLE ET CHAISE	1 153.30	150905	L	10,00	1 148.81	4.49	1 153.30		
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 002 3 PC + SERVEURS	6 244.52	241210	L	33,33	6 244.52		6 244.52		
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 003 Am?agements bureaux monistrol	3 657.95	141003	L	10,00	3 657.95		3 657.95		
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 004 ECRANS INFORMATIQUE	2 247.50	151003	L	25,00	2 247.50		2 247.50		
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 005 UC COMPAQ	1 580.00	211103	L	25,00	1 580.00		1 580.00		
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 006 SIEGES TWIST BLEUS	140.00	100304	L	20,00	140.00		140.00		
Date de mise en service : 01/09/2015									

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/09/2015 au 31/12/2016

Compte : 21830000 MAT.BUREAU ET INFORMAT

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date		Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00000 007 BUREAU COMPACT	250.00	100304	L	20,00	250.00		250.00		
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 008 ARMOIRE PORTE RIDEAUX	288.00	100304	L	20,00	288.00		288.00		
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 009 ORDINATEUR VALERIE	875.84	280812	L	33,33	875.84		875.84		
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 010 ORDINATEUR BENOIT	1 471.84	310713	L	33,33	1 023.47	448.37	1 471.84		
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 011 ORDINATEUR	1 299.21	231214	L	33,33	298.34	577.43	875.77	423.44	
Date de mise en service : 01/09/2015									
00004 000 HONNY PROJECTEUR x5	3 335.00	150716	L	33,33		512.60	512.60	2 822.40	

Compte : 26100000 PARTICIPATIONS

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date		Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00000 000 PARTS SUN LIBERTE VOYAGES	500.00	280806	N	0,00				500.00	
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 001 PARTS SOCIALES	20.54	250510	N	0,00				20.54	
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 002 PARTS SOCIALES	21.60	050509	N	0,00				21.60	
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 003 PARTS SOCIALES	21.12	030511	N	0,00				21.12	
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 004 PARTS SOCIALES	23.36	030512	N	0,00				23.36	
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 005 PARTS SOCIALES CAHL	20.64	170413	N	0,00				20.64	
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 006 PART SOCIALES	19.04	070514	N	0,00				19.04	
Date de mise en service : 01/09/2015									
00002 000 PSC CALHL	14.24	130916	N	0,00				14.24	

Compte : 27100000 TITRES IMMO/DROIT PROPRI

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date		Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00000 000 PARTS SOCIALES CAHL	553.60	010102	N	0,00				553.60	
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 001 PARTS CAHL	20.96	150508	N	0,00				20.96	
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 002 CAPITAL 3V	4 000.00	250613	N	0.00				4 000.00	
Date de mise en service : 01/09/2015									

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/09/2015 au 31/12/2016

Compte : 27500000 CAUTIONS

N° Immo Libellé	Immobilisations				Amortissements			Valeur	Date
	Montant HT	Date		Taux	Antérieur	Exercice	Total	Résiduelle	Cession
00000 000 CAUTION SUPER U	500.00	101104	M	0,00				500.00	
Date de mise en service : 01/09/2015									
00000 001 CAUTION TOTAL	2 000.00	060715	M	0,00				2 000.00	
Date de mise en service : 01/09/2015									
00003 000 TOTAL	250.00	101215	M	0,00				250.00	

Récapitulatif général

Valeur brute Immobilisation début exercice	Augmentations				Diminutions			Valeur brute Immo. fin exercice
	Réévaluation	Acquisition	Poste/Poste	Total	Cession	Poste/Poste	Total	
5 509 138.76		604 895.11		604 895.11	50 420.40		50 420.40	6 063 613.47

Montants des Amortissements début exercice	Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions Amort. sortis de l'actif	Montant Amortissements fin exercice	Amortissements dérogatoires	
	Linéaires	Dégressif	Exceptionnels	Total			Dotations	Reprises
3 198 747.66	981 372.25	59 714.28		1 041 086.53	50 420.40	4 189 413.79	90 523.22	144 538.03-

! en fin de ligne : Immobilisation non totalement amortie ne comportant pas d'amortissement sur l'exercice.

DEROGATOIRE			
Amort. début exercice	Dotations	Reprises	Amort. fin exercice
358 630.86	90 523.22	144 538.03-	304 616.05 *

* dont dérogatoire différentiel

ANNEXE 3 – CONTRATS DE CREDIT BAIL MOBILIER ET DE LOCATION LONGUE DUREE

. contrat de crédit-bail n°10007794510 CM-CIC BAIL pour car OBRA 106263 12.27 AUTOPORTANT (DD 460 ZA) (n°108) ; 240 000 € HT ; dernière échéance 26/02/2021 ; valeur résiduelle 2 400 € HT ;

. contrat de crédit-bail n°10007792960 CM-CIC BAIL pour car SANIA IRIZAR I6 AUTOCAR (DE 962 ET) (n°110) ; 280 000 € HT ; dernière échéance 28/02/2021 ; valeur résiduelle 2 800 € HT ;

. contrat de location longue durée n°1250618 MERCEDEZ-BENZ FINANCEMENT pour Mercedes-Benz Autocar Tourismo ; 12/04/2016 ; loyer mensuel HT de 5 784,30 € ; dernière échéance 20/04/2019

. contrat de location mobilière n°E B0920 Y0013959 BNP PARIBAS LESAING SOLUTIONS pour un photocopieur ; loyer mensuel HT de 346,33 € ; dernière échéance 01/07/2021

.

ANNEXE 4

ETAT RECAPITULATIF DES INSCRIPTIONS
DE LA SOCIETE VOYAGES GOUNON

..... *LE PUY EN VELAY*

Etat d'inscription du chef de

VOYAGES GOUNON SARL - 413 363 219
Société à responsabilité limitée
zi la Borie 43120 Monistrol-sur-loire - FRANCE

Arrêté à la date du 30/06/2016

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT SUR FONDS DE COMMERCE

Date et n° d'inscription	montant garanti		
19 novembre 2014 2014N000308	30 000,00 EUR	En vertu : acte sous seing privé du 05/11/2014	
		Au profit de :	CIC LYONNAISE DE BANQUE - 8 rue de la République 69001 Lyon FRANCE Domicile élu : CIC LE PUY EN VELAY 21 Place du Breuil 43000 LE PUY EN VELAY
		Contre :	VOYAGES GOUNON SARL Société à responsabilité limitée - zi la Borie 43120 Monistrol-sur-loire FRANCE
		Sur :	Un fonds de commerce de transport tourisme sis Zone Industrielle La Borie 43120 MONISTROL SUR LOIRE.

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT SUR FONDS ARTISANAL

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement de fonds artisanal (loi du 05 juillet 1996).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT SUR FONDS AGRICOLE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement de fonds agricole (article L311-3 du code rural et de la pêche maritime).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT JUDICIAIRE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement judiciaire (Décret du 31/07/1992).

ETAT DES CLAUSES D'INALIENABILITE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de mesure d'inaliénabilité (loi du 25 janvier 1985 art. 70 Décret 85-1382 du 27 décembre 1985 art. 184 et 185).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE NANTISSEMENT D'OUTILLAGE ET MATERIEL D'EQUIPEMENT

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de nantissement d'outillage et matériel d'équipement (loi du 18/01/51).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE VENDEUR SUR FONDS DE COMMERCE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de vendeur de fonds de commerce (loi du 17/03/09).

ETAT DES INSCRIPTIONS DE WARRANTS INDUSTRIELS - WARRANTS HOTELIERS

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de warrants industriels (ordonnance n° 45-879 du 3 mai 1945) - warrants hoteliers (loi du 8 août 1913).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE GENERAL DE LA SECURITE SOCIALE ET DES REGIMES COMPLEMENTAIRES

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège général de la sécurité sociale et des régimes complémentaires (loi du 01/09/51).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE DE L'OFII (OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION)

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de l'OFII (Article L 341-11 et les articles R 341-36 à R 341-39 du code du travail).

ETAT DES INSCRIPTIONS DU PRIVILEGE GENERAL DU TRESOR EN MATIERE FISCALE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège général du trésor en matière fiscale (loi du 28/12/66).

ETAT DES INSCRIPTIONS DE CREDIT BAIL (EN MATIERE MOBILIERE)

Etat d'inscription du chef de

VOYAGES GOUNON SARL - 413 363 219
Société à responsabilité limitée
zi la Borie 43120 Monistrol-sur-loire - FRANCE

Arrêté à la date du 30/06/2016

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Date et n° d'inscription	montant garanti		
13 septembre 2012 2012C000556		**Au profit de :**	NATIXIS LEASE - 4 Place de la Coupole 94676 Charenton-le-pont FRANCE
		Contre :	VOYAGES GOUNON SARL - zi la Borie 43120 Monistrol-sur-loire FRANCE
		Sur :	YE2916SH1230D52587 AUTOCAR NEUF

INSCRIPTION RADIEE

Date et n° d'inscription	montant garanti		
04 avril 2014 2014C000154	288 000,00 EUR	**Au profit de :**	CM-CIC BAIL - 12 rue Gaillon 75002 Paris FRANCE
		Contre :	VOYAGES GOUNON SARL - zi la Borie 43120 Monistrol-sur-loire FRANCE
		Sur :	OBRA106263 PB 12.37AUTOPORTANT OBRA 106263 PB12.37 AUTOPORTA VS 9PBAD00B1016047

Date et n° d'inscription	montant garanti		
07 avril 2014 2014C000160	336 000,00 EUR	**Au profit de :**	CM-CIC BAIL - 12 rue Gaillon 75002 Paris FRANCE
		Contre :	VOYAGES GOUNON SARL - zi la Borie 43120 Monistrol-sur-loire FRANCE
		Sur :	SANIA IRIZAR I6 AUTOCAR YS2K6X20001887870

ETAT DES PUBLICATIONS DES CONTRATS DE LOCATION

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de contrat de location (article 85-5 du décret modifié n° 85-1388 du 27 décembre 1985).

ETAT DES PUBLICATIONS DES CONTRATS DE VENTE AVEC CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune publication de contrat de vente avec clause de réserve de propriété (article 85-5 du décret n° 85-1388 du 27 décembre 1985).

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROTETS

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de protêt (loi du 08 août 1949).

ETAT DES CERTIFICATS DE NON PAIEMENT DE CHEQUE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucun certificat de non-paiement (article 37 du décret 92-456 du 22 mai 1992).

ETAT DES DECLARATIONS DE CREANCES

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune déclaration de créance (loi du 17 mars 1909 art. 7).

PRETS AUTORISES ET DELAIS DE PAIEMENT ACCORDES PAR LE JUGE COMMISSAIRE

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucun prêt autorisé ni délai de paiement (article L.622.17 III 3° du Code de commerce et article 89 du décret du 28 décembre 2005).

ETAT DES INSCRIPTIONS DE GAGE DES STOCKS

Le greffier soussigné certifie qu'il n'existe du chef de la personne physique ou morale sur laquelle l'information a été demandée, aucune inscription de privilège de gage des stocks (Décret no 2006-1803 du 23/12/2006).

Etat d'inscription du chef de

VOYAGES GOUNON SARL - 413 363 219
Société à responsabilité limitée
zi la Borie 43120 Monistrol-sur-loire - FRANCE

Arrêté à la date du 30/06/2016

ainsi dénommé(e), qualifié(e), et orthographié(e), et non autrement

Le greffier

